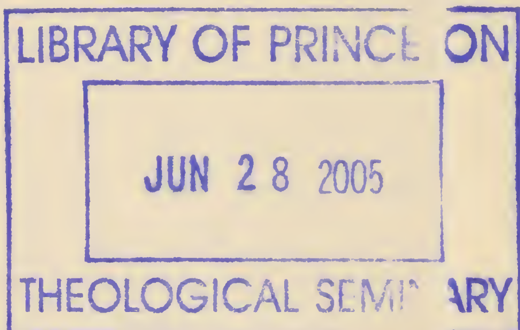



LIBRARY OF PRINCE ON
JUN 2 8 2005
THEOLOGICAL SEMI ARY

Offert par l'auteur
à son cher cousin Alfred
Th. C.

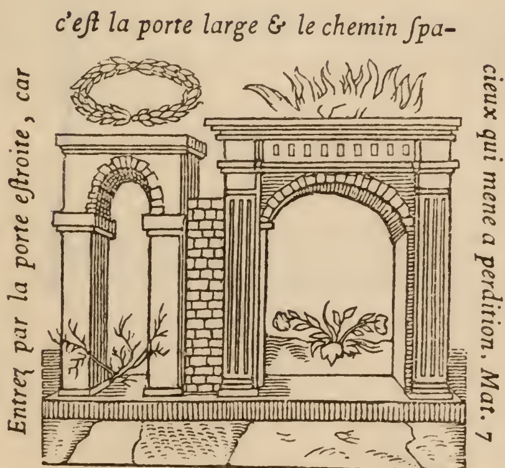
A PROPOS D'UN

# ANNIVERSAIRE

# A PROPOS

D'UN

# ANNIVERSAIRE




GENEVE

*Imprimerie J.-G. Fick*

1874





E 24 *juin* 1874, *une famille qui, au dix-ſeptième ſiècle, dut quitter la France pour cauſe de religion, fêtait le cent-cinquantième anniverſaire de ſon admiſſion à la bourgeoiſie de Genève. Une réunion intime & cordiale groupa autour d'une même table preſque tous ſes membres préſents dans le pays, leurs parents & leurs alliés. Evoquant par la penſée & par le cœur les ſouvenirs du paſſé, les aſſiſtants témoignèrent enſemble leur reſpect pour la mémoire de leurs aïeux, leur affection pour la patrie genevoiſe & leur pieuſe gratitude envers le ſouverain Protecteur de leurs pères, dont ils implorèrent la bénédiction ſur eux-mêmes & ſur leurs enfants. Les membres de la famille en ſéjour à l'étranger s'aſſociaient de loin à ces ſentiments; deux miſſives ſympathiques, arrivant ſur l'heure, l'une de Berlin, l'autre de Vienne,*

en fournirent la preuve. Des allocutions de circonſtance, diverſes communications intéreſſantes, des vœux chaleureuſement exprimés à l'adreſſe des préſents & des abſents animèrent la réunion ; puis l'un des aſſiſtants, qui avait réſumé dans la préſente notice ſes recherches ſur l'hiſtoire de la famille, donna lecture de ce travail.

La demande ayant été faite que ces pages fuſſent livrées à l'impreſſion, leur auteur, ſans les deſtiner, du reſte, à aucune publicité, les offre à la fois à ceux de ſes chers parents qui aſſiſtaient au jubilé du 24 juin, à ceux qui malheureuſement n'ont pu y participer, & aux membres futurs de la famille, qui renouvelleront peut-être un jour cette fête commémorative.

Il convient d'ajouter, pour compléter ces renſeignements, que la réunion ci-deſſus mentionnée a eu lieu un mercredi, à 1 heure, chez M. Théodore Claparède, à Champel, & que les perſonnes ſuivantes y ont pris part :

M. JEAN-LOUIS CLAPARÈDE, ALLIÉ PERDRIAU.

M. JACQUES CLAPARÈDE, & Mme MARIE-ELISABETH CLAPARÈDE, NÉE APPIA.

M. ANTOINE-THÉODORE CLAPARÈDE, & Mme HENRIETTE-VALÉRIE CLAPARÈDE, NÉE TREMBLEY ; CHARLES-CLAUDE-ALEXANDRE, HENRIETTE-RENÉE-CÉCILIA, JEAN-LOUIS-RENÉ, GEORGINA-SUSANNE-BLANCHE, JEAN-ALFRED-EDOUARD, LEURS ENFANTS.

Mme VEUVE JOHN CLAPARÈDE, NÉE SUSANNE-HENRIETTE L'HARDY.

Mlle RENÉE-ÉLISA-HÉLÈNE CLAPARÈDE.

M. LOUIS DE FERNEX, & Mme CONSTANCE DE FERNEX, NÉE ALLIEZ.

M. ALEXANDRE FLOURNOY, ALLIÉ CLAPARÈDE; THÉODORE & EDMOND FLOURNOY, SES ENFANTS.

M. JOHN GALIFFE, & Mme MARIANNE GALIFFE, NÉE WEBER.

Mme ANTONIE ROCHETTE, NÉE DE FERNEX.

M. GUSTAVE DE FERNEX, & Mme EMMA DE FERNEX, NÉE PÉRIER.

M. EDOUARD PATRY, & Mme MARGUERITE PATRY, NÉE SCHŒNAUER.



*Interroge ceux des générations passées.*

JOB, VIII, 8.



TRÈS-CHERS PARENTS ET ALLIÉS,

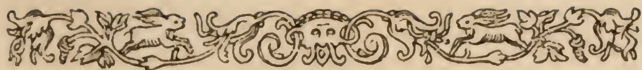
IL y a trois ans, dans une réunion à la fois intime & ſolennelle, une honorable famille que nous connaiſſons tous célébrait le 300e anniverſaire de ſa réception à la bourgeoiſie de notre République. Elle donnait en cela un excellent exemple, qu'il nous a paru bon de ſuivre. Membres beaucoup plus jeunes de la grande famille genevoiſe, nous avons trouvé que les 150 ans, révolus aujourd'hui, depuis leſquels nous lui appartenons nous-mêmes, conſtituaient un chiffre aſſez reſpectable déjà pour que cette journée eût droit à une commémoration ſpéciale. Auſſi avons-nous déſiré la fêter en commun, nous membres de la famille préſents à Genève, unis à nos

chers parents qui, par leurs mères ou leurs grand'mères, se rattachent à elle d'une manière très-directe & partagent l'intérêt qu'éveille en nous cet anniversaire.

La circonstance qui nous réunit m'a inspiré l'idée de vous retracer, dans une rapide esquisse, les principaux traits de l'histoire de notre famille. Moins complètes que je ne l'eusse désiré, les informations que je vais vous transmettre n'ont, cela va sans dire, d'intérêt que pour nous-mêmes. En revanche, elles nous concernent tous fort directement; aussi, malgré l'écueil de l'aridité, plus ou moins inévitable dans un travail de ce genre, je crois pouvoir compter d'avance sur la sympathie avec laquelle vous accueillerez mes communications. [1]

1. Voir, dans l'Appendice, la généalogie de la famille.





## EN LANGUEDOC.

Moi & ma maiſon nous ſervirons l'Eternel.

Joſ., XXIV, 15.



'EST au pied des Cévennes ou, pour parler plus exactement, dans la région moyenne qui ſépare ces montagnes de la plaine baſſe du Languedoc qu'il faut placer le berceau de nos ancêtres. Tout au moins, depuis plus de trois ſiècles, dans pluſieurs localités de cette contrée, à Pompignan, à St-Hippolyte, à Ganges, à Trièves dans la vallée de Montferrand, à Gignac, à Viols-le Fort, & enfin à Montpellier, ont exiſté en aſſez grand nombre ou exiſtent encore des perſonnes de notre nom.[1]

1. Voir, dans l'Appendice, la note II.

Les diverſes familles auxquelles elles ſe rattachent ont-elles eu, à une époque reculée, une origine commune? Rien n'empêche de le ſuppoſer; on ne ſaurait toutefois l'affirmer d'une manière poſitive. Notre nom étant, en effet, ſignificatif, a pu être porté par des familles entièrement diſtinctes. Dans la langue romane, où *clapas* était ſynonyme de pierre, rocher, *clapiera* ou *clapairada* ſignifiait tas de pierres, &, dans le dialecte languedocien, on déſigne encore aujourd'hui ſous le nom de *claparedo* un champ couvert de tas de pierres. [1] Ceci, pour le remarquer en paſſant, donnerait lieu de croire que nos prédéceſſeurs étaient primitivement de race montagnarde; car c'eſt dans les montagnes ſurtout, où le terrain propre à la culture eſt peu abondant, que l'on entaſſe les pierres à certaines places pour en débarraſſer les champs. Les trois monticules qui figurent dans les armoiries apportées de France par nos ancêtres

1. Du Cange, *Gloſſar. mediæ & infimæ latinitatis*, t. II, p. 376; Sauvages, *Dict. languedocien*, t. I, p. 173; Raynouard, *Lexique roman*, t. IV, p. 20 & 21.

ſemblent confirmer cette conjecture, ſoit que l'on y voie, avec M. Galiffe, trois « copeaux de montagne, » ſelon l'expreſſion conſacrée par la ſcience héraldique, ſoit qu'ils repréſentent trois rochers, ou, au ſens étymologique, trois tas de pierres, auquel cas nos armes ſeraient juſqu'à un certain point des armes parlantes. Il convient de noter encore qu'au pied du verſant occidental des Cévennes, dans le département de l'Aveyron, exiſte un village nommé La Claparède.

Dans une des localités que nous avons mentionnées, la petite bourgade de Pompignan, non loin de Sauve & de St-Hippolyte, vivaient vers le milieu du XVI^e^ ſiècle un Antoine & un Guillaume Claparède. [1] Ces deux perſonnages, les premiers auteurs, comme vous allez le voir, de notre famille genevoiſe, étaient-ils

1. Nous devons conſtater un déſaccord entre les règles actuelles de l'orthographe françaiſe, qui ſemblent exiger l'accent grave ſur l'*e* de la troiſième ſyllabe de notre nom (voir Littré, *Dict. de la langue françaiſe*, t. I, p. 27), & l'uſage traditionnel de la famille, encore ſuivi par une partie de ſes membres, de ne point accentuer cette ſyllabe.

frères? Nous l'ignorons; mais le fait que le fils du premier prit pour femme la fille du ſecond nous autoriſe à penſer qu'ils ſe trouvaient unis par les liens d'une parenté rapprochée.

Tous deux vivaient ſans doute encore entre 1555 & 1560, à l'époque mémorable où pluſieurs prédicateurs venus de Genève commencèrent à propager dans la contrée les vérités évangéliques. Durant une grande partie du moyen âge, le Languedoc avait été un foyer actif d'oppoſition à l'Egliſe romaine; auſſi la prédication de la Réforme y fut-elle accueillie de ſuite avec ſympathie & empreſſement. « Ceux des montagnes de Cevènes, dit un auteur contemporain, receurent avec une merveilleuſe ardeur la vérité de l'Evangile, auxquels s'adjoignirent non-ſeulement quaſi tout le commun, mais auſſi les gentilſhommes & les grands ſeigneurs, tellement que quaſi en un inſtant furent dreſſées pluſieurs égliſes. » En vain les autorités & le clergé cherchèrent-ils à s'oppoſer au mouvement réformateur; les menaces, les violences, l'occupation mili-

taire, puis bientôt les bûchers, ſur leſquels expirèrent, à Montpellier comme dans les Cévennes, plus d'un partiſan de la Réforme, ne purent triompher de l'élan des populations. Une fraction notable des habitants du Languedoc échappa pour toujours à l'autorité romaine, & leurs montagnes devinrent, comme on l'a dit, le boulevard de la Réforme en France.[1]

Ce fut en ces jours de criſe violente que nos ancêtres ſe rangèrent ſous la bannière évangélique. Nous avons le regret d'ignorer la date préciſe de cet événement, ainſi que les circonſtances particulières dans leſquelles ils accomplirent un acte d'une portée auſſi conſidérable pour leurs deſcendants comme pour eux-mêmes & qui forme le point de départ de l'hiſtoire de notre famille. Ici encore nous en ſommes réduits aux conjectures. Parmi les prédicateurs étrangers qui, ſelon

1. Bèze, *Hiſt. ecclèſ. des Egliſes réformées au royaume de France*, t. I, p. 218, Anvers, 1580. *Mémoires* de Félix Platter, *médecin bâlois*, trad. par Ed. Fick, p. 57 à 60. Hugues, *Hiſt. de l'Egliſe réformée d'Anduze*, p. 14, 46 & ſuiv. Corbière, *Hiſt. de l'Egliſe réformée de Montpellier*, p. 10 & ſuiv.

l'expreſſion du temps, *plantèrent* des Egliſes en Languedoc, il s'en trouvait un, nommé Tartas, qui, vers 1560, annonça l'Evangile à St-Hippolyte, à Sauve & dans les lieux circonvoiſins. Antoine & Guillaume entendirent-ils ſes prédications & furent-ils amenés par elles à embraſſer les croyances réformées? La choſe n'a rien d'invraiſemblable, car un certain nombre d'années plus tard, les enfants de l'un & de l'autre, établis à Montpellier, y profeſſaient la foi évangélique. Toutefois il ſe pourrait auſſi qu'ils euſſent eux-mêmes, antérieurement déjà, quitté leur lieu natal pour ſe fixer à Montpellier, &, dans cette dernière ſuppoſition, c'eſt là qu'ils auraient embraſſé la Réforme lorſqu'elle y fut prêchée.

Quoi qu'il en ſoit, au moment où l'Egliſe de Montpellier ſe conſtitua, il exiſtait déjà dans cette ville pluſieurs perſonnes de notre nom, qui s'attachèrent auſſi aux croyances nouvelles & que la jeune communauté compta de ſuite au nombre de ſes adhérents. On ſait, par exemple, que le 8 février 1562, Jean Chaſſanion, le premier paſteur de Mont-

pellier, administra le sacrement du baptême à la fille d'un Claude Claparède & d'une Marguerite Combes. La même année, on rencontre la mention d'un Jacques, puis celle d'un Daniel, ce dernier fils d'un Antoine Claparède & de Jeanne de Laval. Dans les années suivantes, les registres de l'Eglise nous offrent également les noms de plusieurs autres homonymes.

Un peu plus tard, on peut voir les enfants de nos ancêtres de Pompignan établis à leur tour à Montpellier, où ils font aussi partie de la communauté réformée. Le 12 mai 1585, Fulcrand, fils d'Antoine, s'unit par le mariage à sa parente Louise, fille de Guillaume.[1] Cette dernière était une jeune veuve. Quatre ans auparavant, elle avait contracté avec Jacques Dufour, d'Avignon, réformé comme elle, une première union que la

1. (Publication de mariage) « Entre Foucrand *(sic)* Claparede, fils de Antoine Claparede, de Pompignan, d'une part, & Loyse Claparede, vefve de feu Jaques Dufour, d'autre. » *Publications de mariage de l'Eglise réformée de Montpellier*, 13 avril 1585 (reg. nº 1). On lit en marge l'annotation suivante: « Espouzé le 12 may 1585. »

mort de l'époux vint promptement briser. Le mariage des deux conjoints fut célébré, selon toute apparence, dans le grand temple de la ville, achevé depuis peu, & qui passait, dit-on, pour le plus beau de l'Europe. [1]

Tout ce que nous savons au sujet de Fulcrand, c'est qu'il était commerçant en laines, profession qu'exercèrent après lui son fils & ses petits-fils, & qui, de longue date, était répandue dans la province. En partie produites dans le pays, en partie importées du dehors, les laines du Languedoc étaient expédiées de Montpellier aux foires de Beaucaire ou d'autres localités commerçantes du Midi, ou bien, manufacturées dans la ville, elles y servaient à la fabrication des couvertures. Ce genre de commerce & l'industrie des lainages devinrent, au XVII^me siècle surtout, pour les réformés, qui en acquirent jusqu'à un

1. « Le couvert en était supporté par un arceau fort dégagé, d'une longueur extraordinaire. Les étrangers le visitaient comme une curiosité.... La clef de la voûte portait les armes de l'amiral de Châtillon & le millésime 1583. » Corbière, *Hist. de l'Egl. réf. de Montpellier*, p. 107.

certain point le monopole, une ſource importante de proſpérité. Quoique fort peu renſeignés au ſujet de Fulcrand & de ſa famille, nous croyons pouvoir affirmer qu'ils ſe livrèrent au négoce avec ſuccès, agrandirent peu à peu le cercle de leurs affaires & augmentèrent par là leur fortune. Si ces réſultats ſemblent prouver les aptitudes commerciales de nos prédéceſſeurs, ſerait-il téméraire de les attribuer auſſi à la ſévère probité huguenote de ces derniers, ainſi qu'à l'énergie que durent développer chez eux de ſolides convictions religieuſes? Dès cette époque, écartés ſyſtématiquement des charges publiques &, un peu plus tard, des carrières libérales, les réformés tirèrent de l'intolérance de leurs adverſaires une noble vengeance : ils forcèrent leur eſtime, on l'a juſtement remarqué, par l'auſtérité de leurs mœurs, par une loyauté à toute épreuve, & les qualités morales qui les diſtinguaient très-généralement firent d'eux l'élite de la population. [1]

1. Voir Weiſs, *Hiſt. des réfugiés proteſt. de France*, t. I, p. 30 & ſuiv.

Outre Fulcrand & ſon épouſe, quelques autres de leurs parents de Pompignan s'étaient comme eux établis à Montpellier : en particulier, Jean, frère de Louiſe, qui, en 1585, épouſa Iſabelle Toujan, puis Etienne & Antoine, que nous ſuppoſons avoir été ou d'autres frères de Louiſe ou des frères de Fulcrand. La deſcendance de ces trois perſonnages paraît s'être promptement éteinte.

Louiſe mourut le 18 mars 1617, après 32 ans de mariage. Nous ne connaiſſons pas la date préciſe de la mort de ſon mari, qui lui ſurvécut un certain nombre d'années. De leur union étaient nés cinq filles & un fils. Ce dernier, Pierre, reçut le jour le 26 juin 1595, épouſa le 15 février 1618 Iſabeau, fille de Jacques Benoiſt, [1] qui le

1. (Publication de mariage) « Entre Sire Pierre Claparede, marchand de Montpellier, d'une part ; & Iſabeau Benoit, filhe de Sire Jacques Benoit, auſſi marchand de ladite ville, d'autre. » *Publications de mariage de l'Egl. réf. de Montpellier*, 17 *décembre* 1617 (reg. nº 4). On lit en marge l'annotation ſuivante : « Eſpouſés le 15 febvrier 1618. » — Bien que l'extrait de regiſtre que nous venons de citer ne mentionne pas le père de l'époux, nous n'avons aucun doute ſur l'identité de Pierre, fils de Fulcrand, & de Pierre, mari d'Iſabeau Benoit.

rendit père de huit enfants, & termina sa carrière le 5 novembre 1672, âgé de 77 ans.[1] Ne possédant aucun détail sur sa vie, nous en sommes réduit à la sèche énumération de ces dates. Nous ne saurions, par conséquent, vous décrire les jours d'épreuve que traversèrent sans doute Pierre & sa famille soit durant le siége de Montpellier, dirigé par Louis XIII contre les huguenots en 1622, & qui dura deux mois & demi, soit pendant la terrible peste de 1631, qui fit périr dans la ville plus de deux mille personnes.

Trois des fils de Pierre formèrent branche. L'aîné, Fulcrand, deuxième du nom, né en 1620, continua à Montpellier le genre de commerce auquel s'étaient voués son père & son grand-père. Il n'eut pas moins de douze enfants, sur quelques-uns

1. « Du dimanche sixième novembre 1672, sur les 4 heures du soir. Sieur Pierre Claparede, marchand de laines, habitant de Montpellier, aagé de quatre-vingts ans (*sic*) ou environ, est décédé le jour d'hier & enterré le jour d'huy, assistant à son convoi Sieurs Jean Reynard & Estienne du Maistre, marchands de Montpellier, signés : REYNARD. DUMAISTRE. » *Regist. des décès de l'Egl. réf. de Montpellier*, nº 28.

desquels nous reviendrons. Deux de ses filles se marièrent à Nîmes; une troisième épousa un gentilhomme de Castelnaudary, nommé M. Cayla de Noailhoux; une quatrième enfin, femme d'un négociant marseillais, M. Durantet, fut bisaïeule de M$^{me}$ Sautter-Martin & compte aujourd'hui une nombreuse postérité.

Claude, frère puîné de Fulcrand & notre ancêtre direct, naquit le 23 novembre 1623. Il quitta de bonne heure Montpellier pour s'établir à Nîmes & fonda dans cette ville une maison de commerce. Son frère cadet Jacques, plus jeune que lui de onze ans, vint le rejoindre, s'associa à son négoce, & leur maison, habilement dirigée, prit en peu de temps de l'importance. Elle étendit le cercle de ses relations non-seulement dans les principales villes du midi de la France, mais jusqu'en Italie & en Espagne. Les deux frères s'acquirent bientôt l'estime & la considération de leurs coreligionnaires, & furent appelés successivement à siéger dans le Consistoire en qualité d'Anciens. Dans les principaux centres protestants, à Nîmes en

particulier, cette charge n'était point alors une ſinécure. Vu les attaques preſque inceſſantes dont les réformés étaient l'objet, les hommes placés à la tête de l'Egliſe devaient, pour aſſurer le maintien de celle-ci & pour ſauvegarder ſes intérêts, mettre largement à ſon ſervice leur zèle, leur temps & leurs forces. Dès 1663, nous voyons Claude, alors âgé de 40 ans, faiſant partie du Conſiſtoire; précédemment déjà, peut-être, il avait été appelé à en devenir membre. Grâce à des notes ſubſtantielles tirées des regiſtres de ce corps, & dont je ſuis redevable à l'obligeante amitié de M. le paſteur Charles Dardier, il m'eſt poſſible de vous mettre au courant, d'une manière fort préciſe, de ſes modeſtes, mais très-utiles fonctions.

Conformément aux preſcriptions de la diſcipline eccléſiaſtique, chacun des quartiers de la ville était placé ſous la ſurveillance d'un ancien. Durant pluſieurs années, on aſſigna à Claude l'inſpection de celui des Arènes, où, en 1667 encore, il déployait une conſciencieuſe activité. Suivons notre ancêtre dans l'accompliſſement

de ſa tâche, & nous le verrons ſecondant les paſteurs dans leur miniſtère, travaillant à rapprocher les familles déſunies, aſſiſtant les pauvres & exerçant un patronage ſur les individus ſecourus. Le 9 janvier 1664, on lui donne, conjointement avec MM. Roſſelet, paſteur, & La Caſſagne, diacre, la charge des « charités honteuſes. » Au temple, durant le culte, il remplit certaines fonctions ſecondaires. Un jour, par exemple, lors de la célébration de la ſainte Cène, il reçoit la coupe des mains des fidèles. D'autres fois, c'eſt à lui qu'on remet les « *marreaux* » ou médailles de communion dont devaient être munis les membres de l'Egliſe admis à s'approcher de la table ſainte.[1] Le 18 février 1665, on le charge, de concert

1. Le vendredi 11 avril 1664, lors de la répartition des charges pour la communion du ſurlendemain, le Conſiſtoire décide que « M. Claparede, ancien, recepura la couppe au petit (temple). » Quelques mois plus tard, le vendredi 5 ſeptembre, il eſt arrêté que le dimanche 7, jour de communion, « Meſſieurs Claparede & Aubanel, anciens, recepuront les marreaux au grand temple. » Le 26 décembre ſuivant, Claude reçoit encore la même charge.

avec le pasteur Bruguier, de visiter les « boîtes des marchands. » Il existait alors chez les réformés un touchant usage : des boîtes pour les pauvres étaient déposées chez tous les marchands, & chaque année des délégués du Consistoire recueillaient les offrandes qu'elles renfermaient. Le produit de la levée faite par notre ancien & par son pasteur s'éleva à 102 livres, 14 sous & 3 deniers.

En mainte occasion aussi, Claude prit part à des délibérations ou coopéra à des actes d'un intérêt plus général. Il n'était point rare alors que quelqu'une des communautés réformées du royaume, objet d'une persécution partielle, se trouvât dans le cas d'adresser à la charité de l'Eglise de Nîmes un appel pressant. Le 9 avril 1664, Claude fait rapport qu'on lui a remis « deux lettres, l'une de l'Eglize de Lion & l'autre de l'Eglize de Paillac (Auvergne), demandant l'assistance de quinze livres annuellement pour ladite Eglize de Paillac & pour celle d'Issoire & de Chirac, demandant pour l'année dernière & courante. » Cette demande reçut

un bon accueil & le Consistoire vota pour chacune des deux Eglises une subvention de 30 livres. L'année suivante, il leur renouvela un don de 15 livres, que Claude expédia à M. Tronchin, ancien de l'Eglise de Lyon. Le 3 juin 1665, c'est en faveur d'une autre communauté indigente que notre digne devancier doit s'employer : « M. Claparede, ancien, a esté nommé par ceste companie pour recevoir l'argent de l'assistance que les Esglizes de la province & autres feront à l'Esglize de Clarensac, lequel en tiendra rolle pour en donner compte lhorsqu'il en sera requis. » Mais à peu près vers le même temps, une autre Eglise encore, réduite à une extrême détresse, vint l'occuper davantage. En 1664, on donna aux réformés de Privas, en Vivarais, l'alternative d'embrasser le catholicisme ou de « vider dudit lieu, » à peine de mille livres d'amende & de confiscation de leurs meubles & immeubles. [1]

1. Voir, sur la proscription des réformés de Privas, le *Bulletin de la Société de l'Hist. du protestantisme français*, t. II, p. 38 à 42, & la *France protestante*, 2me édit., art. ACCAURAT.

Ces malheureux, terroriſés, prirent précipitamment la fuite, abandonnant tout ce qu'ils poſſédaient, &, le 25 mars, une députation de cette Egliſe déſolée ſe préſentait devant le Conſiſtoire de Nîmes, implorant de lui des ſecours. Ce corps, tout en les aſſiſtant, plaida chaleureuſement leur cauſe, ſoit auprès des réformés de la ville, ſoit auprès d'autres Egliſes du dehors, & Claude, nommé « receveur des deniers deſtinés pour l'Eſglize diſperſée, » ſe chargea de les faire parvenir ſucceſſivement à leur deſtination. Ces collectes & ces envois partiels durèrent aſſez longtemps, & ce n'eſt qu'en novembre 1667 que notre ancien put préſenter le compte final de ſes recettes & de ſes débours pour les réformés de Privas.

Signalons enfin une autre miſſion très-honorable que Claude reçut du Conſiſtoire en 1666. Le Synode provincial du Bas-Languedoc devant ſe réunir à Uzès au mois de mai, on le choiſit pour ſiéger à cette aſſemblée comme l'un des députés laïques de l'Egliſe de Nîmes. Les deux autres délégués nîmois au Synode

furent MM. Rozel, pasteur, & Darbaud, ancien. [1]

Il ressort de tout ce qui précède que Claude était à la fois un homme de convictions sérieuses & un homme pratique, membre fort zélé de son Eglise, à laquelle l'occasion lui fut souvent fournie de prouver son attachement & de rendre des services. A peine est-il besoin d'ajouter qu'il fréquentait assidûment le culte public ; sa charge d'ancien lui imposait l'obligation de donner, à cet égard, l'exemple aux fidèles. En 1667, « Dam^lle^ Jeanne Dagulhonnet, vefve de Noble Jean de Percet, sieur des Apens, » lui fit donation, par acte notarié, d'un banc de deux places au temple, « du costé du banc de Messieurs les magistrats, » & Claude adressa une requête au Consistoire afin d'obtenir la ratification de cette cession. [2] En 1674,

1. Voir, dans l'Appendice, la note III.

2. « La Companye, après avoir entendu la teneur de ladite donnation & desmission par la lecture quy en a esté faicte par le secrétaire, a aprouvé, confirme & authorize icelle à effet que ledit S^r^ Claparede pourra jouir des deux places de banc à luy données par ladite Dam^lle^ Dagulhonnet & tout autre plus grand avantage

ſon frère Jacques préſenta, de ſon côté, au même corps, une demande analogue, qui reçut, comme la ſienne, un accueil favorable. [1] L'importance que l'on attachait alors, en France non moins qu'à Genève, à la poſſeſſion de bancs au temple, atteſte d'une manière intéreſſante combien, au XVII^me^ ſiècle, était générale & régulière chez les réformés la fréquentation des ſaintes aſſemblées.

Tout en entretenant les meilleurs rapports avec ſes parents de Montpellier, qui le voyaient de temps à autre revenir au milieu d'eux & dont il recevait parfois auſſi la viſite, Claude s'était définitivement fixé à Nîmes. En 1666 & en 1667, il y acquit deux maiſons, ſituées dans la rue

quelle y pourroit avoir ſaulf le droict d'autruy & à ces fins feront miſes dans la tariffe par le ſecrétaire ſur le nom dudit S^r^ Claparede. » *Actes du Conſiſt. de l'Egl. réformée de Nîmes*, ſéance du 26 octobre 1667.

1. Autoriſation de la donation faite au S^r^ Jaques Claparede par noble Jean de Baudan « d'un banc de femme de longueur de deux pans & tiers ou environ qu'il a dans le temple de ceſte ville du coſté de Meſſieurs les magiſtrats. » Ladite donation avait été faite par devant le notaire Ducampt le 30 décembre 1673. *Actes du Conſiſtoire de l'Egl. réf. de Nîmes*, 10 janvier 1674.

de l'Aſpic, maiſons qui, à ce que nous croyons, exiſtent encore aujourd'hui. [1] Etroite & bordée de hautes conſtructions, comme c'eſt ſouvent le cas dans le Midi, la rue de l'Aſpic traverſe une partie du quartier qui ſépare les Arènes de la Maiſon-Carrée, non loin de la place de la Calade, où s'élevait, au XVII^me ſiècle, le Grand Temple des réformés. Hors de la ville, notre ancêtre devint auſſi propriétaire d'une vigne, d'une olivette & d'autres pièces de terre. [2]

Dès 1654, Claude avait épouſé M^lle Judith Michelin, de Nîmes. Son mariage fut béni le 23 avril de cette année, par le paſteur Rudavel, & la cérémonie eut lieu « hors de la ville, » c'eſt-à-dire ſans doute dans une égliſe de campagne peu éloignée. Sur huit enfants, quatre fils & quatre filles, iſſus de cette

1. Il acquit la première de Jacques & de Sara du Serre & de Sara Fayette (contr. du 27 novembre 1666 & du 8 mars 1667, reçus l'un par le notaire Regnard, l'autre par le notaire Aubanel), la ſeconde des héritiers d'Etienne Martin (contr. du 22 mars 1667, reçu par le notaire Dugal).

2. A Pont-Arnaud & à Coudols.

union, ſept paraiſſent avoir été d'aſſez bonne heure enlevés par la mort, & la femme de Claude elle-même deſcendit prématurément dans la tombe. Agé de 45 ans environ lorſque ce dernier deuil vint l'atteindre, il contracta en 1669 une ſeconde alliance. Mlle Suſanne de Guiraud, dont il obtint la main, appartenait à une famille qui occupait dans la ſociété nîmoiſe une poſition honorable & que diſtinguaient également les ſentiments pieux de ſes membres. Deux conſeillers du roi, Pierre de Bane, ſieur de Cabiac, & Claude d'Albenas, viguier de Nîmes, le premier oncle, le ſecond beau-frère de la fiancée, ſignèrent au contrat [1] & la célébration du mariage eut lieu le 2 mars 1669.

Trois ans plus tard, Claude fut appelé à remplir une charge publique ; on le nomma ſecond conſul de la ville pour l'année 1672. [2] Le conſulat, office muni-

1. Expédié par Claude Privat, not. royal de Nîmes, le 4 février 1669.

2. Le portrait de Claude, fait pendant ſon conſulat, & un cachet à ſes armes furent, au temps du Refuge,

cipal & administratif, était à Nîmes une magistrature honorée, bien que, au XVII$^{me}$ siècle, ses attributions fussent beaucoup plus restreintes qu'elles ne l'avaient été au moyen âge. Les consuls étaient au nombre de quatre. Un arrêt rendu par Louis XIII contre les protestants, en 1631, ordonnant que le premier de ces magistrats serait toujours catholique, la charge conférée à Claude se trouvait l'emploi public le plus élevé auquel les réformés fussent encore admissibles. Notre ancêtre reçut, en sa qualité de consul, le don d'un flambeau en argent, ce qui semble indiquer qu'il remplit son office à la satisfaction générale. Il éprouva toutefois, comme fonctionnaire protestant, le mauvais vouloir du gouvernement & du clergé. L'année précédente, l'évêque Séguier, nouvellement élu à Nîmes, avait écrit au Conseil royal pour se plaindre de

emportés à Genève par sa veuve ou par son fils. Ces deux objets étaient, au siècle dernier, conservés par le professeur David, arrière-petit-fils du consul. Aujourd'hui le cachet existe encore, mais le portrait est malheureusement perdu.

ce que dans le temple des réformés ſe trouvaient « des bancs fermés, garnis de tapis & ſur les doſſiers deſquels étaient peintes les armoiries des familles nobles, des corporations ou de la cité ; que, de plus, les magiſtrats & les conſuls, pour ſe rendre au ſervice divin, ſe réuniſſaient chaque dimanche à l'Hôtel de ville, revêtus de leurs robes rouges & de leurs chaperons, d'où ils partaient ſuivis d'un nombreux cortége, qui les accompagnait au même lieu à leur retour. » Le prélat obtint naturellement la ſuppreſſion du cérémonial contre lequel il réclamait & l'arrêt rendu, à cet effet, le 19 février 1672, durant le conſulat de notre prédéceſſeur, généraliſa même cette ſuppreſſion en l'étendant à toutes les Egliſes. [1]

Claude était à peine parvenu au terme de ſes fonctions conſulaires lorſque, le 5 février 1673, la mort l'enleva tout à coup à l'affection de ſa famille. [2] Il y avait

1. Borrel, *Hiſt. de l'Egl. réf. de Nîmes*, ſeconde édit., p. 267.

2. « Le ſeptieſme février 1673 a eſté enterré au cimetière de la porte de la Magdelaine Sieur Claude Clapa-

trois mois ſeulement que ſon père avait rendu le dernier ſoupir. Agé de 49 ans, Claude laiſſait à ſa jeune veuve deux filles encore dans la première enfance. Le ſeul fils qui eût ſurvécu de ſon mariage avec Judith Michelin, & qui continua la deſcendance, était un enfant de douze ans.

Jacques, alors marié lui-même & père de famille, avait ſuccédé à ſon frère comme ancien du Conſiſtoire, dont il fut auſſi un membre actif & zélé. Il ne ſe rendit pas ſeulement utile à ce corps par la manière dont il s'acquitta des œuvres de charité proprement dites qui rentraient dans ſon mandat. Souvent ſes collègues lui confièrent des affaires délicates exigeant du tact, de la fermeté & du ſavoir-faire. A l'inſpection du quartier du Marché, dont on l'avait chargé dès la fin de 1672,

rede, marchand, bourgeois, décédé le cinquième du dy mois & ont aſſiſté au convoy Sieur Abram Michelin, bourgeois, beau-père du defun, & Sieur Jaques Claparede, marchant, auſſy frère du defun, quy ont ſignés avec moy Jaques Gaboriet adr. (advertiſſeur) & commis pour les enregiſtremens. MICHELIN. J. CLAPAREDE. J. GABORIET. » *Reg. des décès de l'Egl. réf. de Nîmes*, 1re ſérie, t. 8.

il joignit les fonctions de « receveur des deniers du Colloque, » c'est-à-dire de caissier des 25 ou 26 Eglises composant la circonscription ecclésiastique dont Nîmes était le centre. Parfois on l'appelait à remplir au dehors des missions spéciales. En 1673, il fut député avec d'autres de ses collègues auprès du Consistoire de Montpellier pour le règlement d'une affaire disciplinaire ; l'année suivante, dans une occasion analogue, on l'envoya à Aigues-mortes. En 1675, il fit partie d'une députation consistoriale chargée d'aller visiter officiellement une grande dame protestante, la maréchale de Schomberg, en séjour momentané dans la province. « MM. Cheiron, ministre, Despierre, Desport, diacre, & Claparede, ancien, sont deputtés pour aller voir Madame de Schombert, & partiront après que Messieurs les consuls auront fait leurs visites. »[1] Notons en passant que, durant son séjour en Languedoc, la maréchale, ayant demandé à prendre la sainte cène, la reçut un

1. Séance du 14 août 1675.

mardi, dans l'églife de Fournès, des mains de l'un des pafteurs de Nîmes. Le Confiftoire, qui tenait à ne pas faire acception de perfonnes, vit avec déplaifir cette infraction aux ufages & blâma le pafteur.

C'eft en 1674 que furvint l'affaire la plus importante dont Jacques fut appelé à s'occuper. Au mois d'août de cette année, les écoliers des Jéfuites commirent à Nîmes un fcandale affez grave; ils envahirent le temple, montèrent dans la chaire, déchirèrent le Nouveau Teftament & firent plufieurs autres infolences. Indignés & émus, les réformés réfolurent de réclamer juftice auprès de la Chambre de l'Edit de Languedoc, tribunal mixte auquel revenait la connaiffance des cas de ce genre, & Jacques fut chargé de s'acquitter de cette miffion. Il partit auffitôt pour Caftelnaudary, ville où fiégeait la Chambre, nantit cette dernière de la plainte de l'Eglife de Nîmes, & eut le bonheur d'obtenir promptement un décret de prife de corps contre les coupables. « Le Sieur Claparede, ancien, lit-on à ce fujet dans

les regiſtres du Conſiſtoire, [1] a dit que MM. Guibal, Guiraud, diacres, & Payan, ancien, ayant eſté chargés par le Conſiſtoire d'envoyer en la Chambre de l'Edit par homme expres les informations qui ont eſté faittes contre quelques-uns des eſcolliers des Jéſuites pour les fere decreter, ils l'auroient prié d'aller fere ledit voyage en ladite Chambre de Caſtelnaudary. Ce qu'il auroit fait, ayant obtenu decret de prinze de corps contre leſdits eſcolliers, lequel il remet à la Compagnie, la priant de luy fere expedier mandement de la ſomme de quarante-ſept livres quinze ſols pour les fraix de ſon voyage ou fournitures qu'il a faittes pour obtenir ledit decret. La Compagnie, après avoir remercié ledit Sieur Claparede, a chargé Mercier, ancien & ſecrétaire, de lui expédier mandement. » L'affaire, il eſt vrai, n'en reſta pas là & nous n'en connaiſſons point l'iſſue. Nous ſavons ſeulement que, du Languedoc, elle fut

1. Séance du 2 ſeptembre 1674, « le Conſiſtoire extraordinairement aſſemblé à l'iſſue de la dernière prédication. »

portée à Paris & que les réformés confièrent dans cette ville la défense de leurs intérêts à M. des Gallinières, habile jurisconsulte protestant, avec lequel Jacques fut plus d'une fois en correspondance à cette occasion. [1]

A la fin de l'année 1675, notre ancien, parvenu au terme réglementaire de ses fonctions & n'étant pas immédiatement rééligible, cessa de faire partie du Consistoire. Peu auparavant, ce corps avait reçu de lui un don d'étoffes pour vêtements aux pauvres : « Le Sieur Claparede, ancien, disent les registres à la date du 18 décembre, a donné à la Compagnie 17 canes 4 pans cadis (c'était une étoffe de laine commune) qu'il a livrés à divers pauvres, suivant l'ordre du Consistoire. »

A diverses reprises, pendant les années suivantes, le nom de Jacques reparaît dans les protocoles des Corps ecclésiastiques, soit à l'occasion de dons pour les pauvres, soit à propos de « bancs » au temple, dont il veut s'assurer la jouissance ou obtenir la

1. Voir, à l'Appendice, la note III.

conceſſion. L'accroiſſement de ſa famille le conduit à revenir fréquemment à la charge pour ce dernier objet. On le voit auſſi, en 1678, avec quelques membres notables de l'Egliſe, accompagner les députés du Conſiſtoire auprès du Synode du Bas-Languedoc, alors réuni à Nîmes, afin de prier ce corps de leur accorder pour conducteur ſpirituel le paſteur Peyrol. « Monſieur le viguier d'Albenas, Meſſieurs Martin & Meyronnet, conſuls, Guiraud, avocat, Claparede, marchand, joints aux députés du Conſiſtoire de Nîmes, aiant remontré au Synode que toute leur Egliſe avoit jeté les yeux ſur le Sieur Peirol pour remplir la place qui s'y trouve vacante, leur ont demandé d'approuver leurs recherches & de leur accorder le miniſtère dudit Sieur Peyrol. » Cette demande obtint du Synode une réponſe favorable. [1]

Les regiſtres du Conſiſtoire relatent enfin, à la date du 21 août 1680, une peine diſciplinaire encourue par « le fils du Sieur Claparede, » pour avoir été à la comédie.

1. *Actes du Synode provincial de Niſmes*, 1678.

Nous ne ſaurions dire d'une manière préciſe à quel perſonnage s'applique cette déſignation. Si c'eſt un fils de notre ancien qui ſe trouva ainſi en cauſe, ce ne fut certainement pas Fulcrand, dont il ſera queſtion dans la ſuite, & qui avait alors dix ans à peine ; on devrait donc admettre que celui-ci avait un frère aîné, dont l'exiſtence ne nous eſt pas connue autrement. Peut-être auſſi s'agit-il, non d'un fils de Jacques, mais du neveu de ce dernier, Claude, fils du conſul. Quoi qu'il en ſoit, voici le fait dont les actes conſiſtoriaux nous ont conſervé le récit : « Les fils des Sieurs Claparede, Vigouroux & Fulhade s'eſtant prezantés comme cittés, & ayant advoué avoir eſté à la comédie, eſtant ſortis, la Compagnie a deſliberé qu'ilz ſeront griefvement ſenſurés & ſuſpendus privément des ſacremens, &, eſtant rentrés, la deſlibération leur a eſté prononcée & la cenſure appliquée par M. le modérateur. » Quatre mois après, le 25 décembre, les jeunes Claparède, Fulhade & cinq autres perſonnes qui, ayant auſſi été à la comédie, avaient encouru ſemblable peine, paru-

rent de nouveau devant le Consistoire pour témoigner leur repentance ; sur quoi « la Compagnie, attendu que le temps de ladite suspantion est passé & que les susnommés ont tesmoigné estre repantans de la faute par eux comize, les a admis à la paix de l'esglize. »

Nous devons interrompre ici le récit de la vie de Jacques, en nous réservant de le reprendre & de le terminer plus loin. L'ordre chronologique nous conduit, en effet, à aborder maintenant une seconde période de l'histoire de notre famille & à rappeler l'événement qui amena pour cette dernière une grave & douloureuse crise.





## L'EMIGRATION.

Étrangers & voyageurs.
HÉBR. XI, 13.



E 18 octobre 1685, l'édit qui révoquait celui de Nantes vint mettre le comble aux malheurs des réformés français. Supprimant le culte évangélique dans toute l'étendue du royaume, exilant les pasteurs & défendant à leurs troupeaux de les suivre à l'étranger, ce trop célèbre édit ne laissait aux protestants que le choix entre deux partis : se réunir extérieurement à l'Eglise romaine, au prix d'une abjuration hypocrite, ou braver les défenses royales, rompre les liens qui les rattachaient à la patrie & aller chercher au loin la liberté

religieuſe qu'on leur refuſait. Nous ſommes heureux de le dire, c'eſt pour la ſeconde alternative que ſe décidèrent, en ces triſtes jours, la preſque totalité des membres de notre famille. Nos vénérables devanciers ſurent préférer l'exil à l'abjuration, le ſacrifice de leurs biens à celui de leur foi, & ils ont ainſi tranſmis à leurs ſucceſſeurs un grand exemple en même temps qu'un précieux enſeignement.

Seul, un rameau de la branche de Montpellier demeura en France. Fulcrand, âgé de 65 ans déjà en 1685, ne ſe décida point à quitter la terre natale. Il garda auprès de lui Claude, ſon fils cadet,[1] dont, à ſon tour, l'un des fils, portant le même nom, habitait Montpellier vers le milieu du XVIII^e^ ſiècle. Fulcrand n'abandonna point, il eſt vrai, les croyances réformées, puiſque, en 1694, ſon neveu, réfugié à Genève, le choiſit pour parrain de l'un de ſes enfants. Mais ſon fils & ſon petit-fils, s'ils gardèrent dans leur for intérieur, ce que nous ignorons, les convictions de

1. Né en 1671, mort en 1744.

leurs pères, durent, cela eſt à craindre, figurer extérieurement au nombre des nouveaux convertis.[1]

En paſſant à l'étranger, d'autres enfants & petits-enfants de Fulcrand montrèrent un tout autre courage. Du courage, il en fallait, en effet, & beaucoup, inſpiré par le plus ſérieux attachement à l'Evangile, pour affronter les pénalités édictées contre les émigrants par l'atroce légiſlation de Louis XIV. Les galères perpétuelles pour les hommes, la réclusion à vie pour les femmes, & nous ne diſons rien des indignes traitements que les perſécuteurs firent ſouvent endurer à leurs victimes,[2] tel était le ſort auquel pouvaient s'attendre les huguenots qui ſeraient ſaiſis avant d'avoir franchi la frontière. Auſſi rien de plus

1. Claude, fils de Fulcrand, fut mis en poſſeſſion des propriétés de ſon couſin de Nîmes, réfugié à Genève. Nous devons pourtant dire à ſa louange que, bravant la rigueur des édits, il fit, à pluſieurs repriſes, paſſer en ſecret le revenu de ces biens à leur propriétaire légitime.

2. Voir l'*Hiſtoire de l'Edit de Nantes*, la *Relation des perſécutions de Blanche Gamond*, & pluſieurs autres écrits du temps.

dramatique, de plus émouvant que les récits contemporains des périlleux voyages, ou, pour mieux dire, des évaſions de quelques-uns de nos infortunés coreligionnaires. Malheureuſement nos ancêtres, pour ce qui les concerne, ne nous ont laiſſé aucune relation de ce genre; nul mémorial de leurs ſouffrances, où ils aient conſigné les difficultés de leur route, les dangers qu'ils eurent à affronter, n'eſt parvenu juſqu'à nous, & nous ne ſaurions ſuppléer à cette regrettable abſence de documents.

Pierre, le fils aîné de Fulcrand, paraît avoir émigré en Pruſſe dès la révocation de l'édit de Nantes. Il s'établit à Magdebourg, l'un des principaux centres où l'électeur Frédéric-Guillaume cherchait à attirer les réfugiés français. Grâce à l'intelligence & à l'activité des nouveaux venus, cette ville, preſque détruite en 1631, pendant la guerre de Trente Ans, & dès lors fort délaiſſée, ſe releva de ſes ruines, reprit une vie nouvelle & pluſieurs établiſſements induſtriels y furent créés. Pierre,

en particulier, concourut à la doter de l'induſtrie des lainages. De concert avec un de ſes compagnons d'exil, André Valentin, de Nîmes, il y créa une manufacture d'étoffes de laine, qui, dès 1687, occupait cent ouvriers travaillant ſur le métier & 400 fileuſes. L'électeur, vivement déſireux de voir cette induſtrie s'acclimater dans ſes Etats, fit conſtruire un moulin à foulon pour ſervir aux divers manufacturiers de la colonie. Les étoffes de laine fabriquées par les réfugiés ſoit à Magdebourg, ſoit dans d'autres villes, eurent bientôt dans les familles bourgeoiſes, & même à la cour de Berlin, un débit conſidérable.[1]

Pierre mourut, à ce que nous croyons, à Leipzig en 1725,[2] laiſſant une fille qui, en 1740, était mariée à un M. Thomas,

1. Erman & Reclam, *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des réfugiés français dans les Etats du Roi*, t. IV, p. 329, & t. V, p. 23. Berlin, 1785.

2. Les regiſtres de l'Egliſe françaiſe de Leipzig mentionnent, en effet, à cette date, la mort d'un Pierre Claparède. Il y a toute apparence que ce perſonnage était notre manufacturier.

officier de la cour d'Ifembourg-Budingen, & un fils dont la defcendance nous eft inconnue.

De leur côté, deux filles de Fulcrand émigrèrent à Genève. L'une d'elles époufa en 1712 un réfugié d'Uzès, nommé Antoine Teron, & trois ans plus tard, Sufanne, fa fœur aînée, devint la compagne d'un magiftrat genevois, le fyndic Jean-Jacques Bonnet. Une fille de leur frère Claude, Ifabeau, foit Elifabeth, les avait accompagnées dans leur fuite ou les rejoignit poftérieurement, & M$^{me}$ Bonnet, qui avait pour elle une vive affection, l'inftitua héritière de la majeure partie de fa fortune. Mettant toutefois le plus grand prix à préferver cette jeune perfonne des dangers qu'elle aurait évidemment courus au point de vue religieux fi elle eût un jour effayé de rentrer dans fa patrie, « Madame la Syndique » mit à fes généreufes intentions envers fa nièce la condition formelle que celle-ci « refterait & ferait fon habitation ordinaire à Genève ou en Suiffe & qu'elle ne retournerait point

en France. »[1] Isabeau continua, en effet, à habiter Genève, où elle trouva dans la suite un établissement honorable. En 1740, un homme de mérite, le pasteur & professeur François de Roches, prédicateur fort distingué, demanda & obtint sa main.[2]

Enfin, un autre petit-fils de Fulcrand, Pierre, frère d'Isabeau, quitta aussi la France & s'établit comme négociant à Turin. Il mourut jeune encore; c'est à Genève où, dans l'automne de 1736, il se trouvait en séjour, qu'il termina sa carrière.

Etrange dispersion, n'est-il pas vrai, que celle de cette branche de Fulcrand, dont

1. Testament de Mme Bonnet, du 15 juin 1731 (minutes du not. J.-J. Choisy).

2. François de Roches, né en 1701, mort en 1769, fut atteint, dès 1755, d'une paralysie qui le réduisit de longues années à l'inaction. « Le Ciel, lit-on dans son *Eloge historique* (dû à la plume du professeur Perdriau), l'a favorisé spécialement en lui donnant dans Mademoiselle Claparede, sa seconde femme, une compagne sage & douce, qui, pendant quatorze ans qu'a duré sa maladie, en a pris le soin le plus tendre & le plus soutenu; elle y a perdu sa santé & ses forces. » Mme de Roches mourut à Plainpalais, le 19 juin 1790, à l'âge de 85 ans.

nous venons de voir les rameaux, briſés par l'orage de la perſécution, projetés ainſi de Montpellier à Turin, à Genève & juſque dans le Brandebourg !

C'eſt en Allemagne encore que nous allons ſuivre l'une des branches qui de Montpellier s'étaient tranſplantées à Nîmes. Jacques, le ſecond des deux anciens dont nous avons retracé plus haut l'activité, avait épouſé en 1664 une demoiſelle nîmoiſe, Gabrielle Paul. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il prit avec elle & avec ſes onze enfants, ou du moins avec la plupart d'entre eux, le douloureux chemin de l'exil. Quelques-uns de ces enfants étaient bien jeunes encore. Si Gabrielle, la fille aînée, avait atteint l'âge de dix-neuf ans, Jean-Louis, le fils cadet, comptait dix ou onze mois à peine.[1] De quelle manière s'effectua l'exode des émigrants? Suivirent-ils la voie de terre, ou bien, comme d'autres fugitifs, purent-ils ſe cacher au fond de quelque navire, par-

1. Un douzième enfant, qu'il faudrait placer après Jean-Louis, paraît être né depuis l'arrivée de ſes parents ſur la terre étrangère.

mi des ballots de marchandiſes ou des tas de charbon ? Nous ne ſaurions le dire. Ce qui eſt certain, c'eſt que parents & enfants, après avoir ſurmonté les difficultés, les fatigues & les périls d'un long voyage, réuſſirent à atteindre la ville de Hambourg, où ils s'établirent. D'autres familles réfugiées qui y avaient, comme eux, trouvé aſile, cherchèrent bientôt à s'y grouper & formèrent une petite colonie, dont Jacques fut ſans doute l'un des organiſateurs. En tout cas, ſa poſition antérieure à Nîmes le déſignait aux ſuffrages de ſes compatriotes, & on l'élut membre du Conſiſtoire de l'Egliſe naiſſante.

Une occaſion ſpéciale fut fournie à notre réfugié, depuis ſon établiſſement à Hambourg, de prouver ſon dévouement à la cauſe pour laquelle il avait ſouffert. En 1688, ſes compatriotes réſidant en Suiſſe envoyèrent aux puiſſances proteſtantes des députés chargés de ſolliciter d'elles la fondation de nouvelles colonies, en même temps que l'autoriſation d'entreprendre des collectes deſtinées au ſoulagement de leurs pauvres. Lorſque ces députés, MM. Ber-

nard, pasteur, & de Mirmand, gentilhomme nîmois, auxquels s'adjoignit à Berlin le marquis de Venours, arrivèrent dans la partie nord-ouest de l'Allemagne, Jacques se mit en rapports avec eux, les reçut chez lui & ne négligea rien pour leur être utile. Il fut lui-même l'un des commissaires qui dirigèrent la collecte à Hambourg & dans les villes voisines, & entre les mains desquels les sommes recueillies restèrent quelque temps déposées.[1] Les députés, dans leur correspondance, s'expriment à plusieurs reprises, au sujet de l'ami qui leur était venu si cordialement en aide, en des termes qui attestent leur haute estime pour sa personne & pour son caractère. « C'est, » écrivait en décembre 1688 le marquis de Venours, « un homme d'un grand mérite,

1. « Les deniers de la collecte qui se fera pour les refugiez seront d'abord convertis en lettre de change & les dits Deputez les feront remettre incessamment, partie à Hambourg entre les mains des Srs Jean Beard, Matthieu Ployart & Jaques Claparede, banquiers . . . . . . partie à Francfort sur le Mein . . . & partie à Nuremberg. » *Instructions generales pour les Deputez qui ont été nommez pour les affaires des Refugiez* (Coll. Court, no 17, vol. L).

bien intentioné & fort intelligent; ſy on euſt ſuivy ſes vues &, je peus dire, les miennes, la collecte auroit plus que doublé.»[1]

En 1690, le reſpectable ancien, âgé de 56 ans ſeulement, deſcendit dans la tombe. Par ſes dernières diſpoſitions, bien que ſa fortune, après les pertes qu'il avait ſubies en quittant la France, fût probablement aſſez modique, il légua aux pauvres de l'Egliſe de Hambourg une ſomme de 400 marcs. Cette ſomme, aujourd'hui équivalente à 600 francs, repréſentait alors une valeur bien ſupérieure & ſes héritiers ne purent l'acquitter qu'au bout de trois ans. Le Conſiſtoire reçut ce legs avec gratitude & conſigna dans ſes regiſtres l'expreſſion de ſes vœux «pour ce qu'il plaiſe à Dieu reſpandre ſes plus ſaintes benedictions ſur cette famille.»[2]

1. Voir, dans l'Appendice, la note IV.

2. *Protocole du Secrétariat du Conſiſtoire français de Hambourg*, aſſembl. du 25 ſept. 1693. — On lit dans le même regiſtre à la date du 22 octobre 1694: « La Compagnie, qui a receu des il y a quelque temps le legs fait aux pauvres de cette Eſgliſe par feu Monſ. Claparede, a arreſté qu'on en remercieroit Madame ſa vefue auſſitôt qu'elle ſeroit de retour en cette ville. »

Quatre des filles de notre ancien se marièrent en Allemagne à des réfugiés français. L'aînée épousa Pierre Valentin, négociant à Leipzig. La seconde, Philippe, dont le mariage avec Jacob Pélisson fut béni à Altona[1] en 1690, par un pasteur Saurin, atteignit une vieillesse très-avancée; elle mourut à Berlin, le 31 octobre 1759, à l'âge de 92 ans. En 1717, la cadette épousa dans cette dernière ville Daniel Ollier. Enfin la troisième, Françoise, qui, à Nîmes, avait été baptisée sous le nom languedocien de *Fransoun*, devint la femme de Jean Pelloutier, négociant à Leipzig. Le fils de cette dernière, Simon Pelloutier,[2] dont elle dirigea l'éducation avec soin, devait, au XVIII$^{e}$ siècle, se distinguer comme pasteur & comme historien. Il vint faire une partie de ses études à Genève, de 1712 à 1714, & soutint sans doute à ce moment de fréquents rapports avec ses cousins Claparède, réfu-

1. Les réfugiés français de Hambourg faisaient corps avec ceux d'Altona & célébraient leur culte dans cette dernière ville. Erman & Reclam, *Mém. pour servir à l'Hist.*, &c., t. I, p. 265.

2. Né en 1694, mort en 1757. Voir Haag, *France protest.*, t. VIII, art. PELLOUTIER.

giés dans cette ville. De retour en Allemagne, il fut nommé pasteur à Berlin en 1725, directeur du collége français, puis membre de l'Académie des Sciences de Prusse. On a de lui plusieurs ouvrages, dont l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris couronna l'un en 1742, & dont le plus connu, l'*Histoire des Celtes*, jouit longtemps d'une grande réputation.

Quelques années après la mort de son mari, la veuve de Jacques, ayant quitté Hambourg, transporta sa résidence d'abord à Leipzig, puis à Berlin, où elle mourut en 1733. Dès le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve son fils Fulcrand établi à Leipzig comme négociant. Fulcrand figura au nombre des dix-sept personnes, réfugiées pour la plupart, au zèle desquelles l'Eglise française de cette ville dut sa naissance & qui souscrivirent pour sa fondation des sommes considérables.[1] Lorsque, en 1702, cette communauté fut définitivement constituée, on le choisit pour en être l'un des quatre anciens, & il remplit aussi pendant

1. *Bulletin de la Société de l'Hist. du protestantisme français*, t. VIII, p. 316 & 317.

quelque temps les fonctions de secrétaire de son Consistoire. Fulcrand épousa à Genève, le 11 novembre 1700, sa cousine germaine Susanne, fille de Claude, dont il ne paraît pas avoir laissé d'enfants.

Il est temps que nous arrivions à la branche principale de Nîmes, dont nous descendons tous & qui, en 1685, lors de la dispersion de la famille, prit non le chemin de l'Allemagne, mais celui de la Suisse. Son chef, Claude, fils du consul, naquit le 19 janvier 1661, fut baptisé le 31 du même mois par le célèbre théologien Jean Claude, qui remplissait alors les fonctions pastorales à Nîmes, & eut pour parrain son oncle maternel Jacques Michelin. Agé de douze ans lorsqu'il perdit son père, il n'en avait pas encore vingt-cinq lorsque fut révoqué l'édit de Nantes. Le jeune homme n'hésita point à abandonner sa patrie, son négoce & ses propriétés pour rester fidèle à sa foi, & à peine le décret fatal eut-il été rendu qu'il prit le chemin de l'étranger. M. Michelin, qui vint, comme lui, chercher un asile en Suisse, fut, on

peut le croire, ſon compagnon de voyage.[1] Le départ de Claude eut pour réſultat la confiſcation de ſes biens-fonds; l'émigrant parvint cependant à ſauver une ſomme de 80,000 livres en argent & en lettres de change, & conſerva ainſi une ſituation de fortune indépendante. Nous ignorons le moment précis de ſon arrivée en Suiſſe; mais il eſt certain que dès le mois de mars 1686, il ſe trouvait à Lauſanne,[2] &, en juin ſuivant, à Neuchâtel. C'eſt dans cette dernière ville qu'il obtint de pluſieurs paſteurs & anciens du Languedoc, réfugiés comme lui, une atteſta-

1. Claude & ſon oncle ſuivirent peut-être la même route que les familles nîmoiſes de Mirmand & Saurin, qui ſe décidèrent auſſi vers ce temps à l'expatriation; ils pourraient même s'être joints à elles & avoir partagé leurs dangers. S'étant embarquées ſecrètement à Cette, les familles de Mirmand & Saurin ſe rendirent par mer en Eſpagne, d'où un vaiſſeau anglais les tranſporta en Italie avec d'autres émigrés proteſtants, & elles arrivèrent en Suiſſe en traverſant le Saint-Gothard. Au nombre des fugitifs ſe trouvaient pluſieurs enfants, dont l'un, alors âgé de neuf ans, devint plus tard l'illuſtre prédicateur Jacques Saurin. Voy. *Bulletin*, t. VII, p. 45 & ſuivantes.

2. Quittance faite par Demoizelle Suzanne de Guiraud à M. Claparede, du 26 mars 1686.

tion très-honorable, destinée à le faire reconnaître comme protestant dans les diverses Eglises réformées où il se présenterait. Ce certificat était ainsi conçu :

*Je sous-signé atteste que le Sieur Claude Claparede, Bourgeois, aagé de vingt-cinq ans ou environ, natif de la ville de Nismes, a toûjours fait profession de nôtre Religion, fréquentant avec assiduité les saintes Assemblées, participant dans les occasions à la Cène du Seigneur, sans avoir jamais commis aucune action scandaleuse, laquelle soit venuë à nôtre connoissance. J'atteste aussi que pour ne pas participer aux superstitions & à l'idolâtrie de l'Eglise Romaine, & pour pouvoir servir Dieu selon les mouvemens de sa conscience, il a volontairement rompu tous les liens qui pouvoyent le retenir en France. Et parce qu'il desire de s'en aller en Hollande ou ailleurs, & d'estre reconnu au lieu où il s'arrêtera, pour vray membre de l'Eglise du Seigneur, il m'a demandé le present certificat, que je luy ai accordé tres volontiers, le recommandant à la grace de Dieu, à la bonne conduite de sa Pro-*

*vidence, & aux ſoins & offices charitables de nos Frères, auxquels il pourra s'addreſſer.*

*A Neuf-chaſtel, le* 29[e] *juin* 1686.

ICARD,
ci-devant Paſteur de l'Egliſe de Niſmes.

MICHEL,
Miniſtre de legliſe Daubuſſargues en Languedoc.

J. S. PEYROL,
Ad[t] & Ancien du Conſiſtoire de Montpelier.

DOMERC,
Ancien du Conſiſtoire de l'Egliſe de Montpelier.

*Ce certificat eſt fondé en vérité.*

J. COMBE,
Paſteur à Lauſanne.

*Je ſouſcris volontiers au certificat preſant, comme ayant une particulière connoiſſance de la pieté & du zele du Sieur Claparede.*

PEYROL,
Paſteur de l'Egliſe de Niſmes.

Non moins fermes que lui dans leurs convictions, les ſœurs & la belle-mère de Claude dirent, à ſon exemple, un adieu définitif à leur patrie & le rejoignirent ſur la terre étrangère. Les circonſtances les plus douloureuſes aggravèrent toutefois pour elles le chagrin du départ. Jacques de Guiraud, père de Madame Suſanne, tomba entre les mains des dragons royaux,

qui pillèrent ſa maiſon & mirent tout en œuvre, mais en vain, pour le contraindre à abjurer. Promené pluſieurs mois de priſon en priſon, ce vénérable confeſſeur de l'Evangile expira dans un cachot de la tour de Conſtance le 24 août 1686.[1] Son fils Charles, digne héritier de ſa foi, ayant également réſiſté aux obſeſſions des convertiſſeurs, fut, l'année ſuivante, déporté en Amérique.[2]

Quant à Mme de Guiraud, elle réuſſit à échapper aux miſſionnaires bottés, & reſta un certain temps cachée, ainſi qu'une partie de ſa famille, à Nîmes ou dans les environs. Ses quatre filles, Meſdames d'Albenas, Olivet, Claparède & Mlle Madeleine de Guiraud, partageaient ſa retraite. Le même aſile abritait encore quatre jeunes perſonnes, Jeanne d'Albenas & Jeanne Olivet, filles des deux premières de ces dames, & leurs couſines Suſanne

1. M. Alex. Lombard a publié, dans ſon intéreſſante biographie d'*Iſabeau Menet*, une deſcription & une vue de la tour de Conſtance, triſtement célèbre dans les annales des réformés français.

2. Voir, dans l'Appendice, une lettre de Charles de Guiraud & une relation des malheurs de ſa famille.

& Philippe Claparède. Cette ſituation ne pouvait cependant ſe prolonger beaucoup. Les têtes des huguenotes avaient été miſes à prix; à chaque inſtant on pouvait découvrir leur cachette, & la fuite devint pour elles la ſeule chance de ſalut. Réunies, ces femmes, ces jeunes filles, dont trois âgées de douze à quinze ans ſeulement, euſſent bientôt ſur leur route éveillé des ſoupçons; elles durent donc ſe ſéparer, prendre des directions différentes &, ſe recommandant mutuellement à la protection divine, commencer, iſolées ou diviſées en pluſieurs groupes, leur périlleux voyage.

Le rendez-vous commun des émigrantes était Genève; toutes ne purent l'atteindre. Découvertes & arrêtées avant d'avoir franchi la frontière, deux des jeunes filles furent ramenées à Lyon, où, durant ſeize mois, on les tint renfermées dans un couvent. Elles ne recouvrèrent leur liberté qu'au moment où un décret royal autoriſa un certain nombre de priſonniers proteſtants à quitter le royaume. Dès le commencement de 1686, la belle-mère de

Claude ſe trouvait dans la cité du refuge; mais l'une au moins de ſes filles ne la rejoignit qu'au bout de pluſieurs mois. Elle avait fait, pour arriver en Suiſſe, un détour par la Franche-Comté &, vers la fin de l'année, ſe trouvait, apparemment ſans reſſources, à Beſançon. De là elle réuſſit à envoyer de ſes nouvelles à ſa famille & ſon frère put lui faire paſſer quelque argent.[1]

Les émigrantes dont nous venons de raconter la fuite ſe fixèrent à Genève. Quatorze ans après leur douloureux voyage vers la terre d'exil, la vénérable Mme de Guiraud vivait encore. Elle fut, à ce moment, témoin du mariage de ſa petite-fille Suſanne avec ſon couſin de Leipzig. Pour le dire en paſſant, ce mariage, contraire aux ordonnances eccléſiaſtiques, vu la parenté des époux, exigea une autoriſation ſpéciale du gouvernement genevois. On lit à ce ſujet dans les regiſtres du Conſeil : « La

1. On lit, dans le carnet de comptes de Claude, la note ſuivante, écrite en décembre 1686 ou dans les premiers jours de 1687 : « Envoié a ma ſœur a Beſençon, en une letre que Mrs Mallet freres m'ont fournie, L. 40. »

permiſſion de ſe marier enſemble a été donnée au Sr Fulcran Claparede de Niſmes, reſident à Leipſic, & à Suſanne Claparede, ſa couſine germaine, les diſpenſant pour cet effet de l'article des Ordonnances eccleſiaſtiques qui defend tels mariages juſqu'à ce qu'autrement en ait été connu, & ce en conſideration qu'ils ſont refugiés, & qu'avant le refuge ces ſortes de mariages étoyent pratiqués en France ſous la permiſſion du Roy, à la charge neanmoins que les dits Sr & Dlle Claparede s'iront établir ailleurs. »[1]

Après la mort de ſon mari, Suſanne la jeune quitta l'Allemagne & vint à Genève rejoindre ſa mère & ſa ſœur. Ces dames habitaient la rue des Chanoines & c'eſt là que la veuve du conſul, parvenue à un grand âge, termina ſa carrière le 1er février 1728.[2] Ses deux filles ne lui ſurvécurent que peu d'années.

1. *Regiſt. des Conſeils de Genève*, 30 octobre 1700.

2. « Du ſamedi 1er février 1728, à deux heures après midi. Dame Suſanne Guiraud, veuve de M. Claude Claparede, de Nimes, âgée de 83 ans, morte d'inflammation de poitrine en la rue des Chanoines. » *Regiſtres de la Chancellerie d'Etat de Genève.*

Depuis ſon arrivée en Suiſſe, Claude mena un certain temps une vie quelque peu nomade. On le trouve tour à tour à Neuchâtel, à Genève & ſurtout à Lauſanne, qu'il paraît avoir habité de préférence. Dans cette dernière ville, il loge, en 1687, chez M^lle^ Conrart; en 1688, chez M. Meſtral des Vaux. Trois ans plus tard, on le retrouve chez M. des Vaux; mais il eſt entré pour la table, ainſi que ſon valet, chez M. de Méjanes.

Le jeune Nîmois entretenait ſoit directement, ſoit par correſpondance, des relations multipliées avec ſes compatriotes réfugiés dans diverſes parties de la Suiſſe, &, vu l'aiſance relative dont il jouiſſait, il ſe voyait fréquemment dans le cas d'accorder des ſecours ou de prêter quelque argent à un certain nombre d'entre eux. Moins favoriſé que lui, M. Michelin avait quitté la France dans un dénûment preſque complet; auſſi Claude dut-il prendre entièrement à ſa charge l'entretien de ſon oncle. Quelques années plus tard, ce dernier, à ſon lit de mort, ſe faiſait un devoir de déclarer que « ſon très-cher & bien-aymé

nepveu l'a toufiours fubvenu, nourri & entretenu des qu'il eft dehors de fon pays ; » puis, avec une touchante naïveté, il l'inftituait fon héritier univerfel, le chargeant en particulier de payer aux pauvres de la Bourfe françaife un écu blanc qu'il leur léguait.[1]

Au mois de mars 1688, Claude prit part à Laufanne à une réunion compofée d'un certain nombre de pafteurs, gentilfhommes & autres notables réfugiés, & fut l'un des fignataires de l'adreffe envoyée, au nom de cette affemblée, aux puiffances proteftantes. Cette adreffe était celle que portèrent à Berlin d'abord, puis à Hambourg, MM. Bernard & de Mirmand, dont il a été queftion plus haut.[2]

Peu après, notre ancêtre fut nommé membre de la « Chambre de Direction » des réfugiés de Laufanne, forte de Confiftoire inftitué l'année précédente pour

1. Teftament de Jacques Michelin, du 20 janvier 1693 (minutes de J. Fornet).

2. Nous reproduifons dans l'Appendice un fragment de cette pièce, qui eut pour rédacteur le célèbre Brouffon. Voir *Manufcrits Court*, n° 17, vol. L, & *Bull. de la Soc. de l'hift. du prot.*, t. IX, p. 149 & fuiv.

veiller ſur les intérêts temporels, religieux & moraux des exilés. Les hommes dévoués appelés à faire partie de ce corps devaient déployer une activité exceptionnelle ; auſſi, vu les occupations très-nombreuſes auxquelles ils ſe trouvaient aſtreints, avait-on limité à trois mois la durée de leurs fonctions. [1] Claude ſiégea à deux repriſes dans la Direction de Lauſanne, d'avril à juin 1688, &, trois ans plus tard, de juillet à ſeptembre 1691. Il coopéra, en particulier, le 23 avril 1688, à une déciſion importante priſe par ſes collègues & par quelques autres notables français de la ville, déciſion qui réſerva à la « Compagnie, » c'eſt-à-dire à la Direction elle-même, le droit excluſif de réadmettre dans l'Egliſe, lorſqu'elle jugerait leur repentir ſincère, ceux des paſteurs qui s'étaient laiſſé entraîner à l'abjuration. [2]

Dans l'automne de l'année 1691, Claude vint à Genève rejoindre ſa belle-mère &

1. Voir, dans l'Appendice, la note VII.

2. *Rolle des paſteurs & autres Refugiez qui ont été établis Directeurs à la Chambre des Refugiez.* (Coll. Court, nº 17, vol. V.) *Hiſt. des Egl. réf. de France*, t. II, p. 671. (Ibid., nº 28.)

ſes ſœurs. Il y arriva le 19 octobre & logea en premier lieu chez M. Muſſard, profeſſeur en droit, qui tenait à la rue des Belles-Filles une penſion d'étrangers aſſez en vogue, fréquentée ſurtout par les jeunes Anglais. Peut-être ſe propoſait-il ſimplement de faire à Genève un ſéjour momentané; mais bientôt un événement auſſi important qu'imprévu pour lui vint tranſformer ce ſéjour en un établiſſement plus ou moins définitif. Nous voulons parler de la connaiſſance qu'il fit d'une jeune perſonne, émigrée comme lui pour cauſe de religion, & qui conſentit à unir ſon ſort au ſien. Mlle Catherine de Dubois de Queyradel, âgée de 25 ans, originaire d'Orange, appartenait à une des premières familles de cette principauté. [1] Les circonſtances

1. « L'an mil ſix cents ſoixante ſept & le vingt quatrieſme aouſt eſt née une fille de noble Charles Dubois, ſieur de Quayradel, & dame Jeanne Drevon, mariés, de ceſte ville d'Orange & a eſté préſenté au ſaint bapteme par noble Paul de Drevon, Conſeiller en la cour, & par Damoiſelle Catherine de Fournier, ſes parrain & marraine, & luy a eſté impozé nom Catherine le 22 ſeptembre dite année. » *Extr. des Reg. des baptiſtaires de l'Egl. Réf. d'Orange.*

relatives à ſon émigration ne nous ſont point connues. Peut-être ſuivit-elle ſur la terre d'exil une de ſes parentes, Mme de Montmirail; peut-être auſſi put-elle franchir la frontière avec ſon oncle maternel, M. de Drevon, conſeiller au parlement de ſa ville natale, qui, ainſi que ſa femme, vint chercher un aſile à Genève. De ſon côté, un frère de Catherine émigra, paraît-il, en Pruſſe ; mais ſa mère & ſon ſecond frère ne ſuivirent pas cet exemple & demeurèrent dans leur patrie. [1]

La bénédiction du mariage des deux réfugiés eut lieu dans la cathédrale de St-Pierre le 11 juin 1692 ; ce fut le paſteur & profeſſeur Antoine Léger qui célébra cette cérémonie. Claude & Catherine continuèrent à habiter Genève [2] & bientôt à leurs côtés s'éleva une jeune famille. Dans un carnet de comptes & de notes diverſes, heureuſement parvenu juſqu'à nous, Claude a conſigné comme ſuit les naiſſances de ſes enfants :

1. Voir la note VIII.
2. Voir la note IX.

1693.

*Le 3e Mars a Geneve, 13e ſtile de France, un vendredi a onze heures avant midi, ma femme s'accoucha d'un aſſés gros garçon, fort heureuſement par la grace de Dieu, n'aiant ſouffert que de douleurs mediocres pendant peu de temps. C'eſt notre premier né a Geneve.*

*Nôtre enfant fut batiſé a l'Egliſe de Lauditoire a Geneve & preſenté par moi le 10e 20e Mars, un Vendredi, lui aiant choiſi pour parrin M. Louis de Drivon, Conſeiller au parlement d'Orenge, oncle de ma femme, & pour marraine Madame Jeanne de Drivon Dubois, mere de mon epouſe, leſquels, a cauſe des malheurs des temps, ne purent pas le preſenter ſur les fons, aiant donné neantmoins au petit leur nom, a la maniere de Geneve qui veut quon en mete ordinairement deux. Ainſi nôtre enfant a été nommé Jean-Louis, & baptiſé par M. Violiet, Miniſtre de ceſte ville de Geneve où nous ſommes par la grace de Dieu refugiez.*

*M. L. de Drivon m'accompagna au temple, & Madame du Bois fut auſſi temoin de l'adminiſtration de ce ſacrement.*

1694.

*Le 26e d'Octobre 5e Novembre, un Vendredi a environ huict heures du matin, Dieu a fait heureusement accoucher ma femme a Geneve d'un gros garçon que nous avons nommé Henri-Claude, M. Cephas Guiraud l'aiant presenté a la place de mon oncle Fulcrand Claparede de Montpellier, avec ma belle mere Susanne de Guiraud sa sœur, M. Viollier, Ministre a Geneve, l'aiant baptisé le dimanche 28e d'octobre au Catechisme a St-Pierre, en presence dudit M. Guiraud & de Madᵉ Susanne Guiraud sa marraine, qui la tenu a la maniere de France.*

1696.

*Le 27e de Fevrier 8e Mars a une heure & demie apres midi, un Jeudi, Dieu a permis que ma femme soit heureusement accouchée d'un garçon que nous avons nommé Jacques, lequel a eté presenté par mon cousin Fulcrand Claparede refugié a Leypsic, son parrain, & par ma sœur Suson Claparede residant a Geneve, sa marraine, baptisé a Geneve le 11e de Mars 1696 a la priere du soir a Lauditoire,*

*par M. Michel de Turretin, profeſſeur en hebreu.*

C'eſt ici le lieu de noter que, depuis Genève, Claude ſoutenait de fréquents rapports avec ſes parents ou amis d'Allemagne, ſoit pour ſes affaires perſonnelles, ſoit à l'occaſion de ſes compatriotes réfugiés, dont les intérêts le préoccupaient vivement. Il fit même, en 1697, un voyage dans ce pays,[1] ſéjourna quelques mois à Leipzig & à Berlin, & coopéra peut-être alors aux négociations qui continuaient à ſe pourſuivre pour l'établiſſement en Allemagne d'un certain nombre des réfugiés de la Suiſſe. L'électeur Frédéric de Brandebourg, qui devint bientôt après roi de Pruſſe, paraît avoir, vers ce temps, cherché à l'attirer dans ſes Etats, & lui conféra le titre de conſeiller.[2] Cette diſtinction, dont nous n'avons plus le brevet, détruit ſans doute

1. Voir, dans l'Appendice, le paſſeport qui lui fut délivré à cette occaſion par la chancellerie d'Etat de Genève.

2. Note de feu M. Rilliet-Necker (manuſcr. de la Soc. d'Hiſt. de Genève, nº 220).

en 1794, était celle de conſeiller d'ambaſſade, fréquemment accordée alors par la cour de Berlin aux réfugiés français qu'elle honorait de ſa bienveillance & qui leur conférait la nobleſſe s'ils ne la poſſédaient point. [1] Claude, hâtons-nous de le dire, ne tira jamais vanité à Genève de ce titre honorifique, bien qu'il lui ſoit habituellement donné dès lors dans les actes publics qui le concernent. [2] D'autre part, il n'alla pas s'établir en Allemagne, & par ſuite ne toucha point la penſion accordée par le ſouverain du Brandebourg aux conſeillers domiciliés dans ſes Etats. Auſſi ne retira-t-il de ſon titre pruſſien qu'un ſeul avantage, aſſez illuſoire : celui de pouvoir, dans la ſuite, poſtuler le gouvernement de la principauté de Neuchâtel, gouvernement qu'il n'obtint pas, & que le roi ac-

1. Voir, dans l'Appendice, la note XI.

2. Notamment dans le contrat de mariage de « noble & ſpectable Jaques Claparede, fidèle miniſtre du ſaint Evangile, fils de noble Claude Claparede, conſeiller de Sa Majeſté le Roy de Pruſſe. » Parfois auſſi on trouve ſon nom précédé de la particule nobiliaire.

corda à ſon compétiteur & ami le baron de Lubières. [1]

Achevons maintenant, d'après le mémorial de famille de notre ancêtre, l'énumération des naiſſances de ſes enfants :

1702.

*Le 4e Fevrier, un Samedi ſur les 4 heures du ſoir, ma femme s'eſt heureuſement accouchée d'une fille que j'ai preſentée le 10e dudit au ſaint bateme, a la place de M. Marc Dubois, mon beau frère, l'ayant nommée Philippe Marthe, ma ſœur Philippe en etant marraine. Elle a eté baptiſée a Lauditoire de St. Pierre, a la prière du ſoir, par M. Micheli, Miniſtre de l'Egliſe de Geneve, où nous continuons a être refugiez.*

1704.

*Le 6e de Septembre ſur les trois heures*

1. François de Béranger de Lange, baron de Lubières, gouverneur d'Orange en 1697, retiré à Genève en 1701, commandant pour le roi de Pruſſe à Neuchâtel en 1714, & gouverneur de cette principauté en 1717. Il mourut en 1720, laiſſant de ſon mariage avec Marie Calandrini un fils & deux filles, dont Claude fut nommé conſeiller tutélaire.

*aprez midi, ma femme s'est heureusement accouchée d'un fils, qui a eu pour parrain M. François de Lubieres. Cet enfant ayant eté presenté au saint bateme en son absence par M. Daniel Livache a l'Eglise de St. Pierre de Geneve, aux prieres du soir, le 8e du même mois, il a eu pour marraine Mlle Marianne Calendrin, veuve de M. Jean Favre. Nous l'avons nommé François.*

*M. Vautier le fils l'a bâtisé.*

Souvent ici-bas un berceau est voisin d'une tombe. Cinq ans seulement après la naissance de ce dernier enfant, le chef de notre famille dut se séparer prématurément de la compagne de sa vie. Atteinte d'une « fièvre maligne, » Mme Catherine succomba à cette maladie le 26 novembre 1709, à l'âge de 42 ans.





## GENÈVE.

Dieu leur avait préparé une cité.
HÉBR. XI, 16.



N intervalle d'environ quarante ans ſépare la première arrivée de Claude à Genève du moment où l'un de ſes fils acquit la bourgeoiſie de cette ville. Malgré le bon accueil qu'il avait reçu dans la cité du refuge, l'exilé nîmois n'oubliait point ſon ancienne patrie; il ne voulut pas briſer le dernier lien qui le rattachait à elle, & parfois peut-être il ſe berçait de l'eſpoir qu'il la reverrait un jour. C'eſt ſurtout avec des repréſentants diſtingués de l'émigration proteſtante, les Saurin, les Hardy de Vicques, les Beaufort, les Lubières, le baron de

Beaufin & d'autres qu'on le voit entretenir des relations d'amitié ou d'affaires. [1] Il n'avait point non plus ceſſé tous rapports avec quelques-uns de ſes parents ou amis reſtés en France. Nous ſavons même que vers 1718 & dans les années ſuivantes, ſon couſin de Montpellier, détenteur des propriétés qu'on lui avait confiſquées à Nîmes, lui faiſait paſſer ſecrètement une rente annuelle de 150 livres. [2]

En approchant de la vieilleſſe, notre réfugié vit auſſi une partie de ſa famille s'éloigner de Genève. Trois de ſes fils, Jean-Louis, Henri-Claude & François s'établirent en Hollande, d'où le ſecond paſſa aux Indes orientales; il y mourut à Batavia vers 1737. Jean-Louis, l'aîné des cinq enfants, s'était voué à la carrière paſtorale. Après avoir étudié la théologie à

1. Lors du mariage de Claude, toutes les perſonnes qui aſſiſtèrent aux fiançailles ou qui ſignèrent le contrat comme témoins étaient des réfugiés: François Diſdier, ſieur Dallons, Jean de Genas, ſieur de Beaulieu, Jean Arnaud, avocat au Parlement du Dauphiné, Meſdames de Montmirail & de Beaufort & Mademoiſelle Hardy de Vicques.

2. Voir plus haut, p. 44.

Genève, il fut consacré au ministère évangélique en Angleterre & devint successivement pasteur en Hollande, à Vorbourg, à Bréda, puis à Maestricht. [1]

D'autre part, toutefois, des liens se formaient peu à peu entre Claude & la ville hospitalière où il avait trouvé asile. C'est à Genève qu'il pouvait rattacher les premiers souvenirs de sa vie conjugale, à Genève que tous ses enfants avaient reçu le jour, à Genève que reposait la dépouille mortelle de leur mère. Lorsque sa fille unique, la jeune Philippe-Marthe, eut atteint l'âge de vingt ans, c'est à Genève encore que le mariage vint fixer sa destinée. L'homme auquel elle associa son sort,

1. Jean-Louis revint en 1743 s'établir à Genève, où il mourut en 1757. On lit à son sujet dans les registres de la vénérable Compagnie, en date du 2 août 1743: « M. de Rochemont a rapporté que M. Claparede l'aîné, ancien Pasteur de l'Eglise françoise de Mastricht, arrivé depuis quelques jours en cette ville, lui étoit allé faire visite, accompagné de M. son frère, mais qu'il ne s'étoit pas trouvé au logis pour les recevoir, sur quoi il a été résolu que M. l'ancien Modérateur ira rendre cette visite au nom de la Compagnie pour témoigner à M. le pasteur Claparede le plaisir que la Compagnie se fait de son heureuse arrivée. »

M. Jean-Antoine Lullin, depuis membre du Grand Conſeil & Auditeur,[1] appartenait à l'une des familles les plus honorées de la République.

Ainſi ſe prépara peu à peu l'événement dont nous fêtons aujourd'hui le ſouvenir, & ce fut pleinement d'accord avec l'ancien émigré languedocien que Jacques, ſon troiſième fils, le ſeul qui fût demeuré auprès de lui, adreſſa, le 23 juin 1724, une requête au Conſeil de Genève en vue d'obtenir le droit de cité. Le gouvernement français avait promulgué depuis peu une déclaration cruelle, qui reproduiſait ou aggravait les diſpoſitions les plus rigoureuſes des édits antérieurs contre les réformés; moins que jamais, dès lors, Claude & ſa famille pouvaient conſerver l'eſpoir de rentrer un jour en France. D'un autre côté, Jacques ſongeait à ſe marier à Genève, & les parents de ſa future compagne, nous avons lieu de le croire, mettaient du prix à ne point donner leur fille à un étranger.

1. Fils d'Ami Lullin-Perdriau & petit-fils du ſyndic Jean-Antoine Lullin-Grenus, ſeigneur de Dardagny & de Châteauvieux.

Pour ce double motif, la détermination du jeune homme s'explique d'elle-même & on comprend combien il dut aſpirer à devenir citoyen d'une ville aimée, qui, ne l'oublions pas, était ſa ville natale.

Notre famille ne poſſède plus aujourd'hui ſes lettres de bourgeoiſie, probablement livrées aux flammes au temps de la révolution genevoiſe en 1794. Heureuſement, les regiſtres des Conſeils nous ont conſervé les détails d'uſage ſur la réception de notre ancêtre. On y lit en date du 23 juin :

*Vue la requête de ſpectable Jaques, fils du Sieur Claude Claparede de Niſmes, natif & Miniſtre, aux fins d'obtenir la bourgeoiſie. Dont opiné, il a été trouvé admiſſible.*

Et en date du lendemain :

*Spectable Jaques Claparede, Miniſtre, etant entré, ſa requête aux fins de la Bourgeoiſie a été luë en ſa préſence, & aiant donné liberté, il a eté aprouvé a haute voix & à la balote. Paſſant enſuite à la finance à haute voix & par*

*billets, elle a eté fixée à la ſomme de deux cent ecus blancs, un aſſortiment pour l'arſenal, & dix ecus pour la Biblioteque, ce qu'il a accepté avec reconnoiſſance, & etant entré, il a preté le ſerment des Bourgeois.*

Nous ſavons, en outre, d'après le livre de comptes de ſon père, que c'eſt à M. le tréſorier Trembley que Jacques paya la ſomme de 200 écus, ſoit 600 livres, fixée pour ſon droit de bourgeoiſie, à M. le profeſſeur Maurice, recteur de l'Académie, celle de dix louis pour la Bibliothèque, enfin à M. Pierre Gallatin celle de dix louis pour l'Arſenal. Ces deux dernières ſommes étaient notablement ſupérieures à celles qu'on lui avait réclamées; le fils du réfugié atteſtait par ce don ſpontané la joie que lui faiſait éprouver ſon admiſſion dans la famille genevoiſe. [1]

1. « Spectable Jaques Claparede, natif de cette ville, fils de noble Claude Claparede, conſeiller du Roi de Pruſſe, a eſté reçeu bourgeois le ſuſdit jour, & ce moiennant la ſomme de deux cent écus blancs, un aſſortiment à l'arſenal & dix écus à la bibliotèque, au lieu de quoi il a donné dix louis d'or à la bibliotèque & autant à l'arſenal, & lettres lui en ont été expédiées, comme à l'accoutumée. » *Regiſtre des Particuliers*, 24 juin 1724.

Le 14 avril 1726, Jacques devint l'époux de Mlle Anne-Madeleine Guainier, dont les ancêtres, venus de France au XVIe siècle, avaient, dès 1608, obtenu le droit de cité, & dont le frère fut plus tard conseiller d'Etat & syndic. Ce mariage établit des liens de parenté entre le nouveau bourgeois & plusieurs hommes distingués de Genève. Citons, entre autres, le professeur Necker, père du ministre des finances de Louis XVI, le célèbre magistrat & historien Jean-Antoine Gautier, tous deux oncles maternels de Mlle Guainier, & le théologien Jacob Vernet, son cousin germain.[1]

De même que son frère aîné, Jacques s'était voué à la carrière ecclésiastique; il fut, en 1729, nommé pasteur à Satigny. Son beau-frère Lullin habitait alors Chouilly, où il possédait le domaine légué plus tard par son fils Jean-Louis à notre famille, qui l'a conservé près d'un demi-siècle.[2]

1. Voir la note XII.

2. Jean-Louis Lullin de Vercour, capitaine au service de France, chevalier du Mérite militaire, né en 1730, mort en 1792. Par son testament du 16 janvier 1790, il légua son domaine de Vercour à son « cher ami & cousin Claude Philipe Claparede, Seigneur ancien Sindic, ou aux siens. »

Depuis ce moment, Claude, bien qu'il commençât à ſentir le poids de l'âge, prit en mainte occaſion le chemin du « Mandement, » où l'attiraient les deux jeunes couples qui lui étaient chers, & quand ſa ſœur cadette, la « tante Philis » (Mlle Philippe), qui habitait, croyons-nous, avec lui, l'accompagnait chez ſes neveux, la famille ſe trouvait au complet. Chez Mme Lullin à Chouilly, chez ſon frère au presbytère de la paroiſſe, s'élevait une génération nouvelle de petits enfants. Parfois le dimanche, à Satigny, les deux réfugiés venaient s'aſſeoir ſur les bancs du temple où prêchait le jeune paſteur &, en ces inſtants ſans doute, leur penſée ſe reportait avec force aux jours d'autrefois. Quel contraſte pour eux entre le paſſé & le préſent ! Après les temps lugubres de la perſécution qui avaient jeté ſur leur jeuneſſe un voile de deuil, comme le ſoir de leur vie était paiſible & beau ! Pour eux, maintenant, plus de ſacrifices : leur famille avait retrouvé le bonheur ; plus de contrainte ſpirituelle ſurtout : une pleine liberté religieuſe était devenue leur partage.

« Mon âme, bénis l'Eternel! » devaient s'écrier avec émotion Philis & Claude en repaſſant leurs vieux ſouvenirs.

Le mois d'avril 1737 marqua le terme de la carrière des deux émigrés. En une même ſemaine, le frère & la ſœur, derniers repréſentants dans la famille des temps du refuge, furent rappelés à Dieu.[1]

Le paſteur de Satigny, qui avait quitté ſa paroiſſe pour ſe rapprocher de ſon père malade, ne ſurvécut à ce dernier que dix ans. Il prouva ſon affection pour ſa nouvelle patrie & pour l'Egliſe de Genève en coopérant libéralement à la fondation de la Société dite des Catéchumènes qui, durant plus d'un ſiècle, a rendu de grands ſervices à la jeuneſſe de notre pays.[2]

1. « Du ſamedi 6 avril 1737, à 7 heures du matin. M. Claude Claparede, de Nîmes en Languedoc, âgé de 76 ans 3 mois, mort d'oppreſſion & de fièvre à la Grand'Rue. — Du 11 avril 1737, à une heure du ſoir. Demoiſelle Philippe Claparede, de Nîmes, âgée de 66 ans, morte d'inflammation de poitrine à la Grand'Rue.» *Reg. de la Chancellerie.* — Voir, dans l'Appendice, la note XIII.

2. « M. le Modérateur a dit que Dieu avoit retiré à lui hier matin M. Jaques Claparede, cy devant paſteur de Satigny. Sur quoi la Compagnie a unanime-

Jacques laissa trois fils, dont nous ne raconterons pas la vie en détail, mais que leurs talents, leurs travaux & leur dévouement au bien public rendirent, les uns & les autres, pour Genève des citoyens utiles. Tous trois, attachés à l'Eglise, siégèrent dans notre Consistoire, comme, un siècle auparavant, leur bisaïeul & son frère avaient siégé dans celui de Nîmes. Jean-Louis, le cadet, remplit diverses fonctions administratives.[1] Claude-Philippe parcourut tous les emplois de la haute magistrature genevoise : il fut successivement con-

ment temoigné ses regrets sur la perte qu'elle faisoit d'un membre qui a servi, pendant sept ans, une de nos églises de campagne les plus nombreuses avec beaucoup de dextérité & de prudence & qui, depuis lors, a été très-utile à la Compagnie en s'acquittant d'une manière distinguée des différentes commissions dont elle l'a chargé. » *Reg. de la Vén. Compagnie des Pasteurs*, 28 avril 1747.

1. Il fut membre du Conseil des Deux-Cents dès 1770, de la Chambre des Appellations, de celle des Blés, de celle de la Réforme. Auditeur en 1775, il refusa, en 1781, la charge de Procureur général. Vice-président, en 1786, de la Société fondée pour favoriser le commerce d'horlogerie & de bijouterie, il fut, la même année, élu directeur de l'hôpital, & remplit, de 1789 à 1792, les fonctions de receveur de cet établissement.

ſeiller d'Etat, ſyndic, ſeigneur Lieutenant & premier Syndic. Il épouſa en 1758 M[lle] Michée-Eve Calandrini, fille de noble Jean-Louis Calandrini, ſyndic & profeſſeur, l'un des mathématiciens les plus diſtingués de ſon temps. [1] Enfin, l'aîné des trois frères, David, homme d'un grand mérite, uniſſait à une vaſte érudition le charme du caractère & un cœur humble & pieux. Durant plus de quarante ans il remplit avec diſtinction les fonctions de paſteur & de profeſſeur, & a laiſſé dans l'Egliſe & dans l'Académie une mémoire honorée. [2] De ſon mariage avec M[lle] Anne Gallatin naquit une fille, Renée, [3] qui épouſa, comme nous le ſavons tous, ſon couſin germain Jean-Louis-René, fils aîné du ſyndic Claude-Philippe, dont preſque tous les membres de la famille ici préſents ſont les enfants, les petits-enfants ou les arrière-petits-enfants. Le fils cadet de Claude-Philippe, Jean-Antoine, ne laiſſa qu'une fille, mère d'un cher & ſavant profeſſeur que nous avons

1. Voir la note XIV.
2. Voir la note XV.
3. Voir la note XVI.

le plaiſir de poſſéder aujourd'hui au milieu de nous.

Je vais m'arrêter; mais je ne ſaurais le faire ſans rappeler les pertes douloureuſes éprouvées depuis quelques années par notre famille, ſans évoquer le ſouvenir de bien des parents chéris qui ne ſont plus des nôtres & dont, en ce jour, la place eût été marquée à nos côtés. La diſtance ou l'état de leur ſanté empêchent auſſi de participer à notre réunion de trop nombreux abſents, vers leſquels, à cette heure, nos penſées & nos vœux ſe reportent d'une manière ſpéciale.

Laiſſez-moi, avant de finir, jeter un dernier coup d'œil ſur cette hiſtoire triſéculaire de notre famille, dont je viens de vous préſenter l'eſquiſſe. Deux traits ſurtout ne vous ſemblent-ils pas la dominer? D'une part, la déciſion avec laquelle nos prédéceſſeurs, attachés de cœur aux croyances évangéliques, ſurent, en s'appuyant ſur le ſecours d'En haut, y perſévérer dans les mauvais jours ; de l'autre, les bénédictions temporelles, évidentes, à mon avis, par leſquelles Dieu a récompenſé leur foi, bé-

nédictions auxquelles nous, leurs heureux descendants, participons largement aujourd'hui. Nous moissonnons, à cet égard, ce qu'ils ont semé. Quel sujet de gratitude envers eux & surtout envers le Seigneur!

Notre Genève, notre Suisse ne nous permet plus de regretter la France, &, malgré les honorables souvenirs laissés par nos devanciers en Languedoc, si ces dignes ancêtres reparaissaient aujourd'hui au milieu de nous, ils nous trouveraient, je m'assure, bien plus favorisés dans notre patrie actuelle qu'ils ne l'ont été dans la leur. En m'exprimant ainsi, je ne fais pas seulement allusion aux avantages extérieurs spéciaux dont nous pouvons jouir sur la terre genevoise, mais plus encore à cet ensemble de priviléges qui forment le patrimoine de tous les enfants de notre vieille république; à cette atmosphère de liberté que chacun y respire dès le berceau, & qui, dans les divers domaines de la vie individuelle ou de la vie sociale, constitue pour tous un si précieux stimulant; à cette réunion de circonstances, en un mot, grâce auxquelles notre famille a pu donner à la

patrie des citoyens dévoués & utiles, & pourra — Dieu le veuille! — lui en donner d'autres encore.

Puiſſe la célébration de cet anniverſaire, en reſſerrant les liens d'affection qui nous uniſſent, & en faiſant revivre parmi nous la mémoire des premiers auteurs de notre proſpérité préſente, retremper en même temps notre amour pour Dieu & pour la patrie! A de grands priviléges correſpondent de grandes obligations; c'eſt ici le cas ou jamais de nous ſouvenir que « nobleſſe oblige. » Puiſſe la bénédiction d'En haut, largement répandue ſur nos pères, continuer à repoſer ſur nous, ſur nos enfants & s'étendre aux enfants de leurs enfants! Que l'arbre planté il y a cent cinquante ans ſur ce ſol qui nous eſt cher y grandiſſe, y proſpère, y fructifie & qu'une ſève abondante & féconde porte longtemps la vie & la ſanté dans chacun de ſes rameaux!





# APPENDICE

* *
*

## I

## GÉNÉALOGIE.

Notre famille, comme la plupart des familles réfugiées, ne peut faire remonter bien haut les renſeignements relatifs à ſon extraction. Au ſiècle dernier déjà, le ſyndic Claude-Philippe conſtatait le petit nombre des informations tranſmiſes par ſon aïeul, ſorti de France, en 1685, « pour ſuivre les mouvements de ſa conſcience & profeſſer librement la religion réformée, qui était celle de ſes ancêtres. » En 1836, notre généalogiſte national J.-A. Galiffe, petit-fils par alliance de Claude-Philippe, réſuma, dans un travail intéreſſant & ſubſtantiel (*Notices généal. ſur les familles genev.*, t. III, pp. 130 à 136), les données que poſſédait alors notre famille ſur l'origine & l'émigration de ſes premiers membres. Aujourd'hui, des recherches récentes en France & en Allemagne permettent d'en ſavoir un peu plus, de faire à ce travail diverſes additions & de le rectifier ſur quelques points de détail.

Nous donnons ici, en les combinant avec les informations fournies par la notice de M. Galiffe & en continuant celle-ci juſqu'à nos jours, les réſultats de ces

recherches.[1] L'addition d'une génération permet d'indiquer comme la ſeconde celle qui, dans le travail mentionné plus haut, figurait la première; chacune des ſuivantes ſe trouve ainſi reculée d'un degré. De plus, un Fulcrand remplace le Claude que l'auteur de la notice, trompé, malgré ſa préciſion habituelle, par un extrait baptiſtaire inexact, avait placé en tête de la ſérie.

I. ANTOINE Claparède, de Pompignan, eut pour fils:

II. FULCRAND, établi à Montpellier, où il épouſa, le 12 mai 1585, Louiſe Claparède, morte le 18 mars 1617, fille de Guillaume Claparède, de Pompignan, & veuve de Jacques Dufour, d'Avignon, auquel elle s'était unie en premières noces le 27 août 1581. [2] Leurs enfants, tous nés à Montpellier (de même que leurs petits-enfants & les enfants de leur petit-fils Fulcrand), furent:

1) Eliſabeth, née le 13 octobre 1586. 2) Marguerite, née le 3 ſeptembre 1591. 3) Catherine, née le....., morte le 11 août 1622, mariée le 2 juin 1612, à Simon Courtiſſon. 4) Pierre, qui ſuit. 5) Iſabeau, née le 25 mars 1598, morte à Montpellier le 25 juillet 1663. 6) Jeanne, née le 16 avril 1600.

III. PIERRE, né le 26 juin 1595, mort le 5 novembre 1672, épouſa, le 15 février 1618, Iſabeau, fille de Jacques Benoiſt, dont il eut:

1. Nous exprimons toute notre reconnaiſſance à MM. Galiffe, profeſſeur, Heyer, miniſtre, H. Rœhrich, paſteur à Straſbourg, & Dardier, paſteur à Nîmes, dont l'obligeant concours nous a été très-utile.

2. Jean Claparède, frère de Louiſe, épouſa, le 24 février 1585, Iſabelle Toujan ou Toujane, dont il eut deux fils & trois filles. L'aînée de ces dernières, Bernardine (née le 31 décembre 1585, morte le 25 mai 1666), épouſa à Montpellier, le 10 juin 1602, un ſecond Guillaume Claparède.

1) Fulcrand, chef de la branche de Montpellier, qui ſuit. 2) Pierre, né le 22 mai 1622. 3) Claude, auteur de la première branche de Nîmes, qui ſuivra. 4) Madeleine, née le 29 mai 1626. 5) Pierre, né... .., baptiſé le 16 janvier 1629. 6) Anne, née le 27 novembre 1630. 7) Jacques, auteur de la ſeconde branche de Nîmes, qui ſuivra également. Et probablement auſſi: 8) Iſabeau, femme de M. Reynard.

BRANCHE DE MONTPELLIER,

*réfugiée partiellement en Allemagne & à Genève.*

IV. FULCRAND, né le 1er juin 1620, encore vivant à Montpellier en 1694, épouſa Philippe Du Maiſtre, dont il eut:

1) Un enfant mort en bas âge le 27 juillet 1652. 2) Pierre, qui ſuit. 3) Adrien, né le 10 juin 1655. 4) Françoiſe, née le 7 juillet 1656, mariée, le 29 mai 1677, à Jean-Jacques Serre, de Nîmes. 5) Suſanne, née le 3 juillet 1658, morte à Genève, le 20 août 1739, mariée: *a.* à Montpellier, le 25 avril 1682, à Moïſe Paulian, ou Paulhan, de Nîmes; *b.* à Jérémie Baguet, de Maſſillargues; *c.* à Genève, le 28 octobre 1715, au ſyndic Jean-Jacques Bonnet; ſans enfants. 6) Iſabeau, née le 1er ſeptembre 1660, morte le 21 mars 1662. 7) Madeleine, née le 11 mai 1662, morte le 21 mai ſuivant. 8) Jean, né le 13 ſeptembre 1663. 9) Gabrielle, née le 18 octobre 1665, femme de M. Cayla de Noailhoux. 10) Iſabeau, née le 8 janvier 1670, femme de Pierre Durantet, de Marſeille.[1] 11) Claude, qui ſuivra.

1. Les deſcendants de Pierre Durantet & d'Iſabeau Claparède ont porté ou portent encore les noms ſuivants: Bouffé, Bruneton, Claparède, De Combes, Durantet, de Félice, Kick, Martin, Maſſieu de Clerval, van Muyden, Odier, Sautter, de Stoutz, Vernes.

12) Philippe, née le 11 janvier 1675, morte le 3 mai 1740, mariée à Genève, le 2 octobre 1712, à Antoine Teron, d'Uzès; ne laiſſa pas d'enfants.

V. Pierre, né le 13 août 1653, manufacturier à Magdebourg, mort à Leipzig en 1725 (?), épouſa N..... N....., dont il eut:

1) Pierre, vivant en 1740. 2) Anne, femme de Pierre-Chriſtophe Thomas, de Montbéliard, officier de la cour d'Iſenbourg-Budingen.

V. Claude (fils de Fulcrand & de Philippe Du Maiſtre), né le 16 novembre 1671, négociant & propriétaire à Montpellier, mort en février ou mars 1744, épouſa Antoinette Fabre, dont il eut:

1) Fulcrand, mort avant 1743. 2) Pierre, négociant à Turin, mort à Genève le 1er octobre 1736, ſans alliance. 3) Pierre le ſecond, marié à N..... N....., dont il eut une fille nommée Antoinette. 4) Claude, vivant en 1743. 5) Eliſabeth, ſoit Iſabeau, née en 1705, morte le 19 juin 1790, mariée à Genève, le 19 juin 1740, à François de Roches, paſteur & profeſſeur. [1]

### PREMIÈRE BRANCHE DE NIMES,

*réfugiée à Genève.*

IV. Claude, né le 23 novembre 1623, ſecond conſul de Nîmes & ancien du Conſiſtoire de cette ville, mort le 5 février 1673, épouſa le 23 avril 1654 Judith Michelin, née à Nîmes le 22 ſeptembre 1636, dont il eut huit enfants:

1) Madeleine, née le 11 octobre 1655. 2) Philippe, née le 26 novembre 1656. 3) Fulcrand, né le 13 août

1. De ce mariage naquit Jean-Louis de Roches, paſteur & profeſſeur, père de M. Jean-Jacques de Roches, docteur-médecin & conſeiller d'Etat, mort en 1864.

1658, mort à Nîmes le 11 juillet 1669. 4) Jacques, né le 31 août 1659. 5) Claude, qui continua la defcendance. 6) Pierre, né le 10 août 1662. 7) Sufanne, née le 6 octobre 1663. 8) Gabrielle, née le 10 juillet 1665.

Claude, veuf de Judith Michelin, époufa en fecondes noces à Nîmes, le 2 mars 1669, Sufanne de Guiraud, née vers 1646, morte le 1er février 1728, qui lui donna deux filles :

9) Sufanne, née le 31 août 1670, mariée, le 11 novembre 1700, à Fulcrand Claparède, de Leipzig, morte à Genève le 8 janvier 1730, fans enfants. 10) Philippe, née le 6 mars 1672, morte à Genève le 11 avril 1737, célibataire.

V. Claude, né à Nîmes le 19 janvier 1661, confeiller de l'électeur de Brandebourg, mort à Genève le 6 avril 1737, époufa dans cette ville, le 11 juin 1692, Catherine de Dubois, née le 24 août 1667, morte le 26 novembre 1709, dont il eut :

1) Jean-Louis, né le 13 mais 1693, pafteur en Hollande, mort à Genève le 9 février 1757, époufa, en 1721, Marianne Vernhes, d'Amfterdam, fans poftérité. 2) Henri-Claude, né le 5 novembre 1694, mort à Batavia vers 1737. 3) Jacques, qui fuit. 4) Philippe-Marthe, née le 4 février 1702, morte à Genève le 21 octobre 1756, mariée, le 21 juin 1722, à Jean-Antoine Lullin.[1] 5) François, né le 6 feptembre 1704, mort en mars 1775, époufa, en 1745, Jeanne-Marianne Caminada, dont il n'eut pas d'enfants.

VI. Jacques, né le 8 mars 1696, pafteur à Satigny, mort le 27 avril 1747, époufa à Genève, le 14 avril

1. Mme Lullin fut mère d'une fille & de quatre fils, tous morts fans alliance, fauf J.-L. Lullin de Vercour, qui, de fon mariage avec Mlle Anne Jolivet, eut un feul fils, mort avant lui.

1726, Anne-Madeleine Guainier,[1] née le 29 juillet 1707, morte le 21 septembre 1755, dont trois fils:

1) David, qui suit. 2) Claude-Philippe, qui suivra. 3) Jean-Louis, né le 13 mai 1740, auditeur, mort le 5 avril 1807, épousa à Genève, le 2 janvier 1777, Anne-Elisabeth Fuzier-Cayla, dont il n'eut qu'un fils: Guillaume, né le 28 janvier 1778 & mort le 7 avril suivant.

VII. David, né le 6 février 1727, pasteur & professeur, mort à Champel le 12 juin 1801, épousa, le 29 janvier 1764, Anne Gallatin, née le 29 novembre 1743, morte le 5 février 1828, dont il eut:

1) Renée, née le 22 mai 1766, morte à Genève le 21 décembre 1838, mariée, le 25 mai 1790, à Jean-Louis-René Claparède, son cousin germain. 2) Antoine, né le 22 juin 1768, mort le 20 juillet suivant.

VII. Claude-Philippe (fils de Jacques & d'Anne-Madelaine Guainier), né le 6 juillet 1731, conseiller d'Etat & premier syndic, mort le 29 mars 1803, épousa à Genève, le 2 juillet 1758, Michée-Eve Calandrini, née le 23 septembre 1734, morte le 14 juillet 1824, dont il eut:

1) Jean-Louis-René, qui suit. 2) Jeanne-Michée, née le 12 avril 1760, morte le 6 mai 1818, mariée, le 10 février 1794, à Jean-Antoine Lullin.[2] 3) Jean-Antoine, né le 8 août 1764, juge à la Cour de justice criminelle en 1800, membre du Conseil représentatif en 1814, président du tribunal civil en 1815, mort le 19 février 1820, épousa, le 13 mai 1795, Alexandrine-Jeanne-

1. « Le 14 avril, M. Butigni, ancien pasteur, bénit le mariage de mon dit fils dans le temple de St-Germain à Genève.»

2. Fils du pasteur Jean-Louis Lullin-Boissier. Leur fille unique Caroline-Philippine Lullin, née en 1796, morte en 1818, épousa le pasteur Louis Gaussen.

Antoinette Dunant, née le 20 mars 1769, dont il eut : *a*. Philippe, né le 10 mai 1796, mort le 8 août ſuivant. *b*. Eliſabeth-Philippine, née à Céligny le 22 juin 1798, morte le 18 avril 1825, mariée, le 2 octobre 1817, à Jacques-Auguſtin Galiffe; mère du profeſſeur John-Barthélemy-Gaifre Galiffe.

VIII. Jean-Louis-René, né à Genève le 28 mars 1759, membre du Conſeil des Deux-Cents en 1789, auditeur en 1790, membre du Conſeil d'arrondiſſement de Genève ſous l'empire français, du Conſeil repréſentatif en 1814, juge à la Cour ſuprême de 1815 à 1837, mort le 21 décembre 1837, épouſa au Petit-Saconnex, le 25 mai 1790, Renée Claparède, ſa couſine germaine, dont il eut :

1) Anne, née le 14 août 1791, morte le 21 mars 1814, mariée, le 17 janvier 1811, à François de Fernex, paſteur à Genève, dont : Jean-Louis-René de Fernex, juge au tribunal civil en 1860, & Julie-Amélie de Fernex, morte en 1836. 2) Charles-Claude, qui ſuit. 3) Antoinette-Eveline, née à Champel le 17 ſeptembre 1794, mariée, le 9 novembre 1829, à Jean-Bénédict Muſſard, ſans enfants. 4) Jean-Louis, qui ſuivra. 5) David, né à Genève le 5 décembre 1798, officier au ſervice de France, capitaine dans les milices genevoiſes, auditeur de 1832 à 1838, du Conſeil repréſentatif en 1834, chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre des SS. Maurice & Lazare, mort à Champel le 19 janvier 1865, ſans alliance. 6) Antoine, qui ſuivra. 7) Jacques, né le 7 janvier 1809, miniſtre du ſaint Evangile, chapelain de l'hôpital dès 1849, marié à Francfort, le 15 novembre 1841, à Marie-Eliſabeth Appia, dont il a : *a*. Louiſe-Eveline, née le 31 janvier 1843, mariée aux Eaux-Vives, le 15 août 1872, à Caſimir-Edouard-Samuel Guy, de Paris. *b*. Anna-Erneſtine, née le 2 août 1850, mariée aux Eaux-Vives, le 9 août 1873, à An-

+ 1876

+ mort 1879

toine-Julien-Oſcar Penel, paſteur à Mouchamps (Vendée).

IX. CHARLES-CLAUDE, né le 11 février 1793, membre du Conſeil repréſentatif dès 1820, auditeur de 1820 à 1825, capitaine dans les milices genevoiſes, mort le 20 mars 1858, épouſa: *a.* le 19 mai 1820, Marie-Eliſabeth Ryhiner, de Bâle, née en 1788, morte le 5 avril 1823; *b.* le 18 ſeptembre 1829, Antoinette-Eliſabeth-Marguerite Des Arts; *c.* le 5 juin 1839, Anna-Louiſa Brunner, de Munich, née le 21 mars 1806, morte le 5 octobre 1859. Il eut du premier mariage:

1) Anne-Marguerite-Louiſe, née le 11 décembre 1821, morte le 25 mars 1822. 2) Henriette-Renée-Eliſabeth, née le 5 mars 1823, morte le 16 février 1849, mariée, le 28 mai 1842, à Charles-Ami-Henri Patry, dont: Edouard Patry, né le 1er octobre 1843.

Et du troiſième:

3) Eveline, née le 12 mai 1840, femme en premières noces de ſon couſin Antoine-René-Edouard Claparède, le 30 juin 1860, & en ſecondes, du marquis François-Adrien Ricolfi Doria, à Novi (Piémont), le 27 juin 1872. 4) Alfred, qui ſuit.

X. ALFRED, né le 10 février 1842, docteur en droit, ſecrétaire de la légation ſuiſſe, puis conſeiller de légation à Berlin, a épouſé, le 11 janvier 1866, à Ilſenbourg (Pruſſe), Catherine-Caroline Crola, dont il a:

1) Eliſabeth-Adélaïde-Anna, née à Cologny le 6 novembre 1866. 2) Adolphe-Fulcrand-Hermann, né à Ilſenbourg le 29 ſeptembre 1868. 3) Hugues-Théodore-René, né le 8 juillet 1870. 4)

IX. JEAN-LOUIS (fils de Jean-Louis-René & de Renée Claparède), né à Chouilly le 17 ſeptembre 1796, paſteur à Lyon de 1821 à 1827, puis à Chancy de 1833 à 1842, épouſa à Genève, le 15 mars 1824, Amélie-Suſanne Perdriau, née le 17 mars 1805, dont il a eu:

4) Bernard, Georges-Charles-Arnold né à Berl[in]
le 26 juillet 1878.
5) Claude-René Alfred né à Berl[in]

1) Antoine-François-Théodore, né à Lyon le 3 janvier 1825, mort en août ſuivant. 2) Jean-Louis-René-Théodore, né à Lyon le 1er août 1826, mort à Chouilly le 18 juillet 1827. 3) Antoine-Théodore, qui ſuit. 4) Françoiſe-Caroline, née à Champel le 5 mai 1831, mariée à Plainpalais, les 16 & 17 ſeptembre 1853, à Alexandre-Antoine Flournoy, dont: Théodore Flournoy, né le 15 août 1854, & Paul-Eugène-Edmond Flournoy, né le 2 janvier 1863. 5) Antoine-René-Edouard, né à Genève le 24 avril 1832, docteur en médecine & en chirurgie, profeſſeur honoraire de zoologie à l'Académie de Genève en 1862, membre & lauréat de pluſieurs Sociétés ſavantes, naturaliſte diſtingué, mort à Sienne le 31 mai 1871, [1] épouſa à Genève, le 30 juin 1860, Eveline Claparède, ſa couſine germaine, dont il eut: *a.* Renée-Eliſa-Hélène, née à Genève le 20 janvier 1862. *b.* Caroline-Renée, née à Genève le 14 janvier 1864. [2] 6) Eliſabeth, née à Chancy le 30 ſeptembre 1833, morte à Genève le 18 mai 1866, mariée à Plainpalais les 16 & 17 ſeptembre 1853, à Jean-Jacques-Eugène Dandiran, paſteur, ſans enfants.

X. Antoine-Théodore, né à Genève le 18 juin 1828, paſteur à Chancy de 1856 à 1861,/ a épouſé, les 16 & 18 juin 1857, Henriette-Valérie Trembley, née le 26 mars 1836, dont il a : +15 II 18

1) Charles-Claude-Alexandre, né à Chancy le 14

1. Voir, ſur Edouard Claparède, divers articles de journaux ou revues parus en 1871 & ſurtout l'intéreſſante *Notice biographique* publiée par ſon ami M. H. de Sauſſure dans les *Archives des Sciences de la Bibliothèque Univerſelle*, t. XLI (tirée à part, Genève, 1871, 31 pp. 8o), puis réimprimée, avec quelques additions, dans les *Mémoires de la Société de Phyſique de Genève*, t.XXII (également tirée à part, Genève, 1873, 28 pp. 4o).

2. Décédée le 20 février 1875, durant l'impreſſion du préſent opuſcule.

avril 1858. 2) Henriette-Renée-Cécilia, née à Chancy le 13 octobre 1860. 3) Jean-Louis-René, né à Champel le 28 novembre 1862. 4) Georgina-Suſanne-Blanche, née à Genève le 27 mars 1865. 5) Jean-Alfred-Edouard, né à Champel le 24 mars 1873.

IX. Antoine (fils de Jean-Louis René & de Renée Claparède), né le 23 juin 1801, membre du Conſeil repréſentatif en 1833, juge au tribunal civil de 1836 à 1845, puis à la Cour de juſtice de 1845 à 1857, mort à Champel le 21 ſeptembre 1857,[1] épouſa : *a.* le 21 mai 1838, Anne-Marie-Caroline Krieg, née le 31 mai 1818, morte le 24 juin 1847 ; *b.* le 18 janvier 1849, Emma Sautter, née le 21 mars 1828, morte le 3 août 1862. Il eut du premier mariage :

1) Charles-Edmond, né à Genève le 4 avril 1839, mort à Malagnou le 23 février 1860. 2) Auguſte, né à Genève le 29 mars 1840, mort dans cette ville le 27 avril 1867. 3) John, né à Champel le 23 juin 1847, marié le 20 ſeptembre 1871, aux Eaux-Vives, à Suſanne-Henriette L'Hardy, mort à Genève le 2 juin 1872, ſans enfants.

Et du ſecond :

4) Clémentine, née à Champel le 6 novembre 1849, mariée à Paris, le 1er ſeptembre 1869, à Aloys-Auguſte-Evert-Eliſée van Muyden. 5) Arthur, qui ſuit.

X. Arthur, né à Champel le 4 avril 1852, docteur en droit, ſecrétaire de la légation ſuiſſe à Vienne.

SECONDE BRANCHE DE NIMES,

*réfugiée en Allemagne.*

IV. Jacques (fils de Pierre & d'Iſabeau Benoiſt), né à Montpellier le 22 octobre 1634, ancien du Conſiſtoire

1. Voir, ſur M. Antoine Claparède, le *Journal de Genève* du 27 ſeptembre 1857 (article nécrologique par M. J.-E. Maſſé, préſident de la Cour de juſtice).

de Nîmes, puis de l'Eglise française de Hambourg, mort en 1690, épousa en mars 1664 Gabrielle Paul, née en 1648, morte le 12 décembre 1733, dont il eut :

1) Gabrielle, née le 10 janvier 1666, morte le........, mariée à Pierre Valentin, de Nîmes, banquier à Leipzig. 2) Philippe, née le..... 1667, morte à Berlin le 31 octobre 1759, mariée à Altona, le 27 mars 1690, à Jacob Péliffon. 3) Fulcrand, qui fuit. 4) Françoise, née le 11 mars 1672, morte à Berlin le 27 décembre 1727, femme de Jean Pelloutier, réfugié à Leipzig. 5) Susanne, née le 4 décembre 1674. 6) Anne, née le 30 octobre 1676. 7) Marguerite, née le 6 mars 1678, morte à Berlin le 13 décembre 1723, mariée dans cette ville, le 26 juillet 1715, à Daniel Ollier. 8) Isabeau, née le 12 août 1679. 9) Isabeau, née le 10 mai 1681. 10) Pierre, né le 20 novembre 1683. 11) Jean-Louis, né le 10 décembre 1684. 12) Un autre fils, probablement né après l'émigration de ses parents.[1]

V. FULCRAND, né à Nîmes le 7 avril 1670, établi à Leipzig, ancien de l'Eglise française de cette ville, mort le....., épousa à Genève, le 11 novembre 1700, Susanne Claparède, sa cousine germaine, sans postérité.

—

Les armes de la famille, identiques dans la branche qui habitait Montpellier au XVIII^e^ siècle & dans la branche genevoise, sont représentées dans l'*Armorial historique genevois* de MM. J.-B.-G. Galiffe & de Mandrot, & M. J.-A. Galiffe (*Notices généalogiques*, t. III,



1. Les descendants de Jacques Claparède & de Gabrielle Paul ont porté en Allemagne les noms suivants : Bell, Calvet, Claparède, de Gremion, Ollier, Péliffon, Pelloutier, Perrinet de Thauvenay, Ross, Valentin.

p. 130) les a décrites comme suit: « D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses tigées & feuillées d'argent & en pointe d'un oiseau posé sur trois copeaux de montagne du même; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent. » Cimier : une aigle essorante, couronnée, au naturel. Le cachet dont on donne ici le dessin, est celui qui a été mentionné à la page 31.

* * *

## II

### QUELQUES HOMONYMES LANGUEDOCIENS.[1]

En 1581, Mathieu Claparède, « natif de Treviez, en la val de Montferrant, » à quelques lieues de Montpellier, habitait cette dernière ville, où il épousa, le 24 septembre, dans l'église réformée, Marguerite Coutet.

Une famille Claparède, de Ganges, se réfugia en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes, & son chef, Jacques, acquit la bourgeoisie de Neuchâtel le 24 février 1710. Jacques-Guillaume, fils de David Claparède, « demeurant à Serrières, dans la Comté de Neuchâtel, » qui épousa à Genève, le 11 juillet 1751, Judith Du Chardon, était évidemment un de ses descendants.

1. Ajoutons ici, comme renseignement complémentaire de ce que nous avons dit plus haut, pages 11-13, qu'il existe dans la commune de Pompignan (Gard) un hameau de La Claparède (*Clapareda*), mentionné dans un document de 1237 (Germer-Durand, *Dict. topogr. du dép. du Gard*, p. 58). Dans l'Hérault se trouvent également une bourgade nommée Claparède (commune du Causse de la Selle), une ferme du même nom près de Montpellier, ainsi qu'une autre ferme appelée Les Claparèdes, dans la commune de Montoulieu, canton de Ganges. (Thomas, *Dict. topogr. du dép. de l'Hérault*, p. 45.)

A la même famille appartient encore ſans doute M. Frédéric Claparède, Neuchâtelois d'origine, chevalier de la Légion d'honneur, directeur, depuis pluſieurs années, d'une importante fabrique d'armes & de machines à vapeur à Saint-Denis.

Deux familles de notre nom qui, en 1698, émigrèrent en Allemagne, étaient peut-être auſſi originaires du Languedoc; elles faiſaient alors partie d'un groupe nombreux de réfugiés proteſtants de France & des Vallées du Piémont, qui reçurent aſile en Wurtemberg & y fondèrent des colonies.

D'autres Claparède, catholiques, originaires de Viols-le-Fort (Hérault), ſe ſont établis, vers la fin du ſiècle dernier, à Montpellier, où exiſtent encore leurs deſcendants.

Le général comte Michel Claparède eſt celui de nos homonymes reſtés en France dont le nom a acquis la plus grande notoriété. Né à Gignac en 1774 & mort à Montpellier en 1842, il ſervit ſous les drapeaux de la République & prit enſuite une part glorieuſe à pluſieurs des grandes batailles du premier empire. Il parvint, dès l'âge de 33 ans, au grade de général de diviſion. Napoléon Ier le créa comte en 1808 &, onze ans plus tard, Louis XVIII l'éleva à la pairie. Michel-Edouard-Auguſte, ſon neveu, colonel d'un régiment de ligne & officier de la Légion d'honneur, mourut en 1849, après avoir ſervi avec diſtinction en Algérie. Un frère de ce dernier, juriſconſulte de mérite, mort en 1845, occupa pluſieurs charges dans la haute magiſtrature; procureur du roi ſous Charles X, il fut, ſous Louis-Philippe, avocat général, puis préſident de la Cour royale de Montpellier. On a de lui quelques ouvrages de droit adminiſtratif.

La Roque, dans ſon *Armorial de la nobleſſe de Languedoc* (t. II, p. 204), décrit en ces termes les armes concédées au général, armes entièrement différentes de celles des Claparède de Genève: « Parti d'azur & de

gueules, coupé d'or ; l'azur au ſigne de comte militaire; le gueules à trois étoiles d'argent poſées en pal; l'or au caſque de ſable rehauſſé d'or, panaché & garni de gueules, ſoutenu par deux branches de laurier de ſinople croiſées en ſautoir par les tiges. »

* *
*

# III

## EXTRAITS

### DES ACTES DU CONSISTOIRE DE NIMES.

Les notes qui ſuivent, extraites des regiſtres du Conſiſtoire de Nîmes, complètent les détails donnés plus haut ſur les deux membres de notre famille qui firent partie de ce corps. Quoique rappelant, le plus ſouvent, des faits de minime importance, elles peuvent ſervir à bien préciſer pour nous la ſphère d'activité de Claude & de Jacques. Elles nous ſemblent, de plus, jeter un jour intéreſſant ſur la vie intérieure de l'une des principales Egliſes de la France réformée au XVII^e^ ſiècle.

#### CLAUDE CLAPARÈDE.

*Séance du 5 décembre* 1663. « Monſieur le modérateur (Roure) a propoſé que, ſuivant les anciennes couſtumes, il convient proceder à la nomination des diacres & anciens quy doiuent ſeruir ceſte Egliſe lannee prochaine 1664. A ces fins a fait lecture du troizieſme chapitre de l'eſpitre de St. Pol à Timothee & du premier chapitre à Titte contenant les debuoirs & qualités que les veritables anciens doibuent auoir; le ſaint nom de Dieu invoqué de rechef pour ceſt effet & chacun de la compagnie promis de donner leurs ſuffrages ſuiuant Dieu & conſcience, y a eſté procedé comme ſenſuit.....

» A la ſurveillance des Arenes au lieu & place du ſieur Ginhoux, bourgeois, le ſieur Claude Claparede, marchant, a eſté nommé. »

*Du* 16 *juillet* 1664. « Meſſieurs Roſſellet, paſteur, Saurin, diacre, & Claparede, ancien, ont eſté nommés pour parler de laffaire de la damoiſelle d'Illaire avec le ſieur Bon & moyenner lacomodement. »

*Du* 22 *octobre* 1664. « Meſſieurs Saurin, diacre, & Claparede, ancien, ont eſté nommés pour traiter avec tiers de l'exagion des arrerages deubz des gaiges des ſieurs paſteurs. »

*Du* 5 *novembre* 1664. « La Compagnie a deſlibéré que le ſieur Arbuſſy (preſentement à Montpellier) ſera prié de ſa part par le ſieur Claparede, ancien, de vouloir ſeruir & conſoler cette egliſe conjointement avec Meſſieurs les autres paſteurs ordinaires & cela juſques aux cenes de Noel incluſivement. »

*Du* 10 *décembre* 1664. « A la ſurvelhance des Arenes le ſieur Claparede, marchand, bourgeois, a eſté continué. » (La charge dans le même quartier lui fut encore renouvelée le 9 décembre 1665 & le 8 décembre 1666.)

*Du* 11 *février* 1665. « La Companye a nommé pour clore les comptes du ſieur Robiliard (receveur) MM. Dalbiac, diacre, & Claparede, ancien. »

*Du* 25 *février* 1665. « Sur le raport faict par Meſſieurs Daudé, diacre, & Claparede, ancien, a eſté accordé à Marguerite Lagarde la ſomme de 10 livres que luy ſera payée lhorſquelle ſe maryera & non aultrement. Et à ces fins M. Claparede, ancien, a eſté chargé d'en prendre ſoing. »

*Même ſéance.* « Sur la propoſition faicte par le ſieur Claparede, ancien, la companye a deſliberé que les 600 livres que leſglize de Caſtres a donné pour leſglize de Privas, enſemble les 75 livres donnees par celle de Vauvert, feront deſliurees au ſieur Laliaud, ancien, auquel

charge eſt donnée de les rendre au Conſiſtoire de Montelimard. » (Le Conſiſtoire de Nîmes avait voté lui-même, en 1664, une ſomme de 300 livres, & autoriſé, de plus, une collecte extraordinaire pour payer un défenſeur qui irait plaider à Paris la cauſe des opprimés.)

*Du* 4 *mars* 1665. MM. d'Albenas & de La Caſſagne, diacres, Claparede & Fornier, anciens, ſont chargés de parler à MM. les magiſtrats & conſuls qui ſeront convoqués le dimanche ſuivant, à l'iſſue de la dernière prédication, pour pourvoir au remplacement du paſteur Roſſelet, décédé au mois d'octobre précédent. Son ſucceſſeur devait être demandé au Synode qui allait ſe réunir à Nîmes le 22 avril.

*Du* 8 *avril* 1665. « M. Claparede, ancien, a dict luy avoir eſté mandé par le recepveur du Conſiſtoire de Caſtres la ſomme de 103 livres dix ſolz pour fere tenir a leſglize de Privas de la part de leſglize & academye de Puylaurens. » (La Compagnie le chargea d'expédier cet argent à l'Egliſe de Montélimar, en la priant de le faire tenir à l'Egliſe de Privas.)

*Du* 20 *mai* 1665. M. Claparede eſt chargé d'envoyer un mandat de 15 livres au ſieur Tronchin, ancien de l'Egliſe de Lyon, pour payement « de ſemblable que leſglize de Niſmes eſt chargée de payer tous les ans a Paſques pour lentretien du miniſtere des eſglizes de Paliac, Iſſoire & La Darſe. »

*Du* 30 *ſeptembre* 1665. « M. Claparede, ancien, a eſté chargé de recouvrer dautres exemplaires de la diſſipline des eſglizes faicte par M. Denhault. »

*Du* 11 *novembre* 1665. « Mandement ſera expedyé par le ſecretaire ſur M. Claparede, ancien & receveur des deniers deſtinés pour leſglize diſperſée de Privas, de la ſomme de 60 livres que ceſte Companye acorde à M. Acaurat, miniſtre, en conſequence de ſa letre du jour dhier, eſcrite de Montpellier. »

*Du* 11 *août* 1666. Mandement de 103 livres deux sols sera expédié à M. Claparede pour les frais de la députation au Synode tenu à Uzès au mois de mai précédent.

*Du* 23 *novembre* 1667. « Le sieur Claparede, ancien, a dict quayant esté nommé par ceste companye pour exiger les sommes quy se trouveroient en la prezante ville pour assister lesglize dispersée de Privas, il a dressé son compte clos & arresté par Messieurs Guiraud, diacre, & Noual, ancien, commissaires à ce nommés, lesquelz il remet par eux signé. Mais parcequ'il a plus fourny que receu la somme de septante deux livres deux sols, requiert mandement luy estre expedyé sur le receueur.

» La Companye a ordonné que le compte sera remis aux archives & que mandement sera expedyé aud. sieur Claparede de la somme de septante deux liures neuf solz sur M. Laliaud, recepueur des deniers des pauures, pour restes de son entier reliqua.

» Led. sieur Claparede a dict quayant encore esté nommé au recouurement des sommes que les Eglizes du Colloque & autres du royaume auroint donné pour la subvention de leglize de Privas, il a dressé son compte des deniers quil auroit receus, clos & arresté par Messieurs Guiraud, diacre, & Noual, ancien, commissaires à ce nommés & par eux signé du 16 du courant, quil remet, pryant la companye vouloir aprouuer lad. closture & payements par luy faictz pour luy seruir a lauenir de descharge.

» La Companye a aprouvé la closture desd. compte & payemens faictz par led. sieur Claparede & ordonné que led. compte sera remis aux archives pour y avoir recours en cas de besoing. »

*Du* 18 *février* 1671. « Le sieur Rampon, Scindic, a représenté qu'en l'année 1667 la Compagnie fit présent aux sieurs Acaurat, pasteur de Villeneufve de Berc, &

du Pradel de la ſomme de 550 livres, de laquelle ils conſentirent obligation originelle au profit de ſieur Barthellemy Paul, bourgeois, qui auroit declairé par acte qu'il ne faiſoit que preſter le nom au ſieur Claude Claparede, marchant, & le dit ſieur Claparede à la Compagnie, de laquelle en a eſté payé 507 livres cinq ſols en diverſes fois, &c. »

JACQUES CLAPARÈDE.

*Du 7 décembre* 1672. « A la ſurvelhance du Marché au lieu & place du ſieur Viala, bourgeois, le ſieur Claparede, marchant, a eſté nommé. » (Il fut confirmé dans cette charge le 6 décembre 1673 & le 5 décembre 1674.)

*Du 27 décembre* 1673. « Les ſieurs Claparede & Mercier, anciens, ſont chargés dachepter de cadis pour abilher les pauvres. »

*Du 6 juin* 1674. « Le ſieur Claparede, ancien, a eſté nommé pour ſe joindre avec MM. Baudan & Cheiron, miniſtres, députés par le Synode pour lafaire dAiguemortes, lequel aduertira led. Baudan pour partir lundy prochain. »

*Du 20 juin* 1674. M. Claparede eſt « nommé pour aſſiſter a Meſſieurs les conſuls pour limpoſition des gaiges de Meſſieurs les paſteurs. »

*Du 5 ſeptembre* 1674. « Le ſieur Claparede, ancien, a eſté continué pour recepueur du colloque tout le reſte de ceſte annee. »

*Du 19 ſeptembre* 1674. « Meſſieurs Cheiron, miniſtre, & Claparede, ancien, ſont chargés de travailler a un affaire dun propoſant. »

*Du 3 octobre* 1674. « Le ſieur Claparede eſt chargé de faire tenir a M. de Galiniere, a Paris, largent neceſſaire pour ſubuenir aux fraix de la pourſuite de laffaire des eſcolliers des Jeſuites. »

*Du* 10 *octobre* 1674. Rapport de MM. Cheiron & Claparede ſur l'affaire d'un propoſant. Celui-ci, nommé Sarrazin, le chirurgien Quenot & le marchand Jean Gautier, étaient accuſés d'avoir fait des chanſons profanes & des vers ſatiriques contre pluſieurs perſonnes. Ils comparaiſſent devant le Conſiſtoire, & Quenot s'avoue le ſeul auteur des pièces incriminées, les autres s'étant bornés à les copier. Ils ſont « cenſurés & ſuſpendus privement des ſaints ſacrements. » Ils furent réconciliés avec l'Egliſe à la fin de l'année.

*Du* 31 *octobre* 1674. « MM. Deſpierre, Deſport, diacre, & Claparede, ancien, ſont priés de vizitter leſcolle de Lurin » (inſtituteur qui enſeignait la lecture aux enfants des pauvres).

*Du* 21 *novembre* 1674. M. Claparede eſt « chargé de travalher a lacomodement de lafaire des demoyſelles de Caſtellet & de Sayard. »

*Même ſéance.* « Sera eſpedié mandement au ſieur Claparede, ancien, ſur le ſieur Ivolas, recepueur, de la ſomme de vingt livres quil a faict compter a Paris par M. Martin à M. de Galiniere, aduocat, pour obtenir un arreſt au conſeil contre les eſcolliers des Jeſuites. » (M. Payan, ancien, avait, la ſemaine précédente, été chargé « de faire exploiter les lettres que M. de Galliniere a envoyé contre les eſcolliers des Jeſuites. »)

*Du* 28 *décembre* 1674. M. Claparede eſt « chargé de travailler à la reconſiliation des ſieurs Bourguet frères. » Il reçoit auſſi la charge « de prendre les mareaux à la cene du dimanche 30 décembre. »

*Du* 9 *janvier* 1675. « Le ſieur Claparede a eſté nommé pour controlleur. »

*Du* 16 *janvier* 1675. « Les ſieurs Guiraud & Claparede ſont nommés commiſſaires pour les habitz des pauures. »

« Le ſieur Claparede eſt chargé de voir les dames

de charitté pour les prier de cercher une femme pour ſervir une familhe malade du Dauphiné. »

*Du* 11 *décembre* 1675. « Bonneval & ſa femme ſont cenſurés & ſuſpendus privement des ſacrementz pour auoir aſſiſté au mariage de la fille dud. Lauſſel avec un homme de contraire religion. » (MM. Claparede, ancien, & Rouviere, diacre, avaient été nommés commiſſaires pour cet objet.)

*Du* 18 *mai* 1678. Quelques bourgeois, au nombre deſquels ſe trouve J. Claparede, « ſe ſont preſantés & ont ſupplié la Compagnie leur vouloir continuer la poſſeſſion & jouiſſance des bancs quy ſont dans le quartier des bourgeois juſques a la murailhe joignant le cabinet de madame de Bernis quy va juſques au banc de madame de Saragoſſe, & de continuer dy mettre de bancs de bois & les garnir comme ils auiſeront. »

*Du* 31 *août* 1678. « Le ſieur Deſaurier a dit que le ſieur Claparede luy a ballié quinze livres pour les donner à la Compagnie. »

*Du* 7 *ſeptembre* 1678. « Le ſieur Got, ancien, a dit que le ſieur Claparede luy a ballié trois livres qu'un cappitaine luy avoit donné quy apartenoient a un ſoldat mort, leſquels ont eſté mis au tromp (tronc). »

*Du* 18 *janvier* 1679. Le ſieur Deſaurier dit « que MM. Claparede, Fulhade & Lombard & Marty luy ont bailhee certaine ſomme de vingt livres pour la deſlivrer au receveur des deniers de la Compagnie, dont ils font prezant aux pauures de noſtre religion. »

*Du* 29 *décembre* 1679. M. Claparede fait demander un banc. « La Compagnie a reſpondu quelle y aura eſgard en temps & lieu. »

*Du* 3 *avril* 1680. « Sur le rapport fait par MM. les commiſſaires au ſubjet de la donnation dung banc faite par M. de Fonds a M. Claparede le 23 mars dernier, expediee en original par M. Coſte, notaire, quy ont dit

nauoir peu trouer dans les actes de cette compagnie que led. ſieur de Fondz aye aulcung droit ſur led. banc, la Compagnie, dezirant neantmoings gratiffier led. ſieur Claparede en authorizant lad. donnation ſaulf le droit dautruy, a accordé aud. ſieur Claparede pour luy & pour ſa famille led. banc de cinq pans & demy eſnoncé dans lad. donnation par provizion, & deſliberé quil ſera mis ſoubz ſon nom dans la tariffe generalle des bancs du temple. »

*Du* 1er *juillet* 1682. « Pour ouyr M. Claparede ſur la demande & indication quil prethend fere dung banc dans ce temple, MM. de Caſtelnau & Calvas ont eſté nommés. »

* *
*

# IV

## LETTRES DU PASTEUR BERNARD

### ET DU MARQUIS DE VENOURS.[1]

Nous empruntons à la correſpondance des délégués chargés de la collecte en faveur des réfugiés (Biblioth. publ. de Genève, coll. Court, n° 17, vol. O), quelques paſſages qui font foi de l'empreſſement avec lequel Jacques Claparède s'aſſocia à leurs efforts pour la réuſſite de cette entrepriſe.

Le paſteur Bernard, arrivé le premier à Hambourg, devant partir pour Amſterdam avant que M. de Mirmand eût pu le rejoindre, écrit à celui-ci le 6-16 août

1. Jean Bernard, paſteur de l'égliſe de Manoſque (Provence), & Charles Gourjault, marquis de Venours, du Poitou, réfugiés, le premier en Suiſſe, le ſecond en Brandebourg, après la révocation de l'édit de Nantes.

1688 : « Javois affeuré chacun & particulierement M. La Claparede (*fic*) que vous partiriés infailliblement le vendredi de la femaine en laquelle ie fuis parti & M. La Claparede vous alla attendre en canoft a lheure que le chariot de pofte de Berlin a accouftumé d'arriver; mais notre attente fut fans fruict. » Puis, après quelques détails fur la manière dont il a préparé les voies pour la collecte, il pourfuit: « Meffieurs La Claparede & Ploiard vous inftruiront au long du tout & comme le premier pretend vous arreter quelques iours chez lui, ie ne doute point que vous ne faciés paroître en cette ville ce zele ardent que vous avez fait paroitre a Berlin..... J'ai reprefenté à M. La Claparede quil eft de la derniere importance que deux marchands lutheriens foient joints avec deux de nos Meffieurs qu'on nommera foit pour la collecte, foit pour garder l'argent qui en proviendra. »

Quelques mois plus tard, le 8-18 décembre, le marquis de Venours adreffe de la même ville à M. de Mirmand, alors à Zurich, de nouveaux détails fur ce qui fe fait à Hambourg & dans les villes voifines. MM. Ployard, Claparede & Bear s'emploient à l'entreprife « avec chaleur & beaucoup d'intereffement. » A Brême, la collecte eft terminée ; « MM. nos directeurs..... me chargent de la faire remettre inceffamment entre les mains d'un de MM. Ployard, Claparede ou Bear. » Quant à Lubeck, « M. de Claparede (*fic*) efpere un grand avantage pour ceux qui viendront fetablir dans cette ville & y penfe pour quelques uns de fes amis; il vous indiquera quelques uns des miniftres qui font en Suiffe qu'il croit les plus propres pour favorifer cet etabliffement. Comme je ne cognois particulierement que Monfieur de la Porte, qui fera auffy un de ceux qu'il vous indiquera, ie ne vous nomme que luy. Je vous fuplie de luy en vouloir efcrire. »

Deux jours après, une autre lettre du même renferme les lignes ſuivantes: « Faites moi, s'il vous plaiſt, inceſſamment reponſe par la voye de M. de Claparede avec ordre de me faire tenir votre lettre où je ſerai. » Et en poſt-ſcriptum : « Ecrivez par M. Claparede & l'informez des particularités; c'eſt un homme d'un grand merite, bien intentioné & fort intelligent; ſy on euſt ſuivy ſes vues &, ie peus dire, les miennes, la collecte auroit plus que doublé. »

La ſuite de la correſpondance fait alluſion à des difficultés de divers genres qui entravèrent les efforts des députés français. « M. de Claparede, » écrit le marquis à Mirmand le 29 décembre, « vous informe du ſuccès de ma collecte & des traverſes que j'ay eu ici de la part des preſtres lutheriens. » De ſon côté, le réſident de l'Electeur de Brandebourg aurait voulu devenir dépoſitaire de la ſomme recueillie à Brême; « mais enfin, » pourſuit Venours, « j'ai trouvé moyen de la faire remettre entre les mains de ces meſſieurs a qui on doit contter l'argent de toutes les collectes, dont M. de Claparede en eſt un..... Ne negligez pas, s'il vous plaiſt, de me faire reponſe au plus toſt par la voye de M. Claparede, qui ſcaura ou je ſeray. »

D'autre part, les lenteurs de la direction de Berlin retardèrent d'une manière fâcheuſe l'envoi des fonds recueillis à leurs deſtinataires: « M. de Claparede & moi, » mande Venours le 9 février 1689, « vous eſcrivons de concert & nous vous demandons une promte reponſe. Nous attendons avec bien de l'impatience, Monſieur, les ordres de Berlin pour vous envoyer un peu de ſecours. » Le 12 avril encore, le marquis, en ce moment à Londres, informait Mirmand qu'il venait d'apprendre, ſoit par M. de Smittau, envoyé extraordinaire de l'Electeur de Brandebourg, ſoit « par M. de Claparede, que nos deniers de la collecte que j'ay

faiɛt à Hambourc eſtoyent encore entre les mains de MM. Ployard, Claparede & Beard, mais qu'on n'avoit point encore receu les ordres de vous les envoyer, ce qui m'a donné un chagrin que ie ne ſaurois vous exprimer. » Enfin, grâce à l'intervention du maréchal de Schomberg, les atermoiements de la direction ceſſèrent, & le produit de la collecte, s'élevant à environ ſept mille florins, envoyé dans la Suiſſe romande, ſervit à y ſoulager les miſères d'un grand nombre de réfugiés français.

* *
*

# V

## FAMILLE DE GUIRAUD.[1]

*Relation de quelques faits arrivez en Languedoc & en Amérique.*

Il exiſte, ſous ce titre, un récit contemporain des malheurs des familles de Guiraud & Ducros, de Nîmes (voir Coll. Court, nº 17, vol. U & B, & *Bull. de la Soc. de l'Hiſtoire du proteſtantiſme français*, t. XII, p. 74 & ſuiv.), récit qui nous a conſervé ſur l'émigration de Suſanne Claparède, veuve du conſul, & de ſes filles, quelques détails précieux pour nous, malgré leur extrême brièveté. Nous reproduiſons ici ce document, en en ſupprimant les portions étrangères à notre ſujet, & en y intercalant, d'autre part, entre crochets, une note relative à Jacques Guiraud, père de Suſanne, tirée de l'*Hiſtoire* (manuſcrite) *des Egliſes de France*, par Ant. Court (t. I, p. 238).

1. Les écrits du temps la nomment tantôt Guiraud, tantôt de Guiraud.

Notons d'abord que du mariage de Jacques Guiraud avec Sufanne Carcenat, fille de Pierre Carcenat & de Jeanne de Bruguier, étaient iffus au moins fix enfants: Charles, officier de cavalerie; Céphas, docteur en droit & avocat; Jeanne, mariée en 1655 à Claude d'Albenas, confeiller du roi & viguier de Nîmes; Marguerite, femme de Jérôme Olivet; Sufanne, femme du conful Claude Claparède; & Madeleine.

« La famille du fieur Guiraud a été accablée par un logement de gens de guerre à difcretion, & pendant trois mois; le père, quoique âgé de 73 ans, a fouffert avec beaucoup de fermeté en diverfes prifons & furtout à la tour de Conftance, où il a été renfermé dans un de fes cachots trois mois & y eft mort glorieufement le 24 d'août 1686, fans avoir jamais témoigné la moindre foibleffe par fon grand âge, ni par fes fouffrances.

[» Il demeura longtemps feul dans une des prifons de la Tour de la Reine, où il fut fi malade qu'il n'avoit pas la force de fe lever de fon lit pour prendre un bouillon tout froid qu'on laiffoit dans fa chambre lorfqu'on le vifitoit; il n'étoit vu de ceux qui le gardoient qu'une fois dans 24 heures. La foibleffe de fon corps étoit fi grande par l'âge qu'il avoit & par les maux qu'il fouffroit, qu'on le trouva diverfes fois couché fur le pavé au milieu de fa prifon, n'ayant pas la force de fe traîner fur fon lit. Il fut tiré de fon cachot lorfqu'il étoit mourant & fut mis dans une loge de foldat où il mourut deux jours après. C'étoit le 24 aouft.]

» Mademoifelle Guiraud la mère, fes quatre filles & quatre de fes petites-filles furent cachées plus d'un an, quoiqu'elles fuffent exactement recherchées & qu'on eut mis leur tefte à prix, & fortirent heureufement du royaume au commencement de l'année 1687, à la referve de deux de fes petites-filles, qui furent arrêtées &

conduites à Lyon dans un couvant ou elles ont resté seize mois & n'en sont sorties que quand le Roy de France fit sortir une partie des prisonniers hors de son royaume. [1]

» (Charles) Guiraud le fils, par une grace extraordinaire de Dieu, a resisté aux douceurs & aux menaces des puissances, a été quatre mois en relegation à Carcassonne par ordre du duc de Noailles; de là il fut conduit au fort de Brescou, qui n'est qu'un petit rocher dans la mer, où il a été plus d'un an, souvant renfermé dans un sale & puant cachot..... Le dit sieur Guiraud fut transferé de Brescou à la citadelle de Montpellier, où il eut encore à essuier les douceurs & les menaces du marquis de la Trousse & de l'intendant Baville; de là il partit pour aller à la redoutable tour de Constance, où le marquis de Vardes, gouverneur d'Aiguesmortes, tâcha de le tenter par toutes ses manieres douces & honnestes, mais tout cela inutillement. Le 16 février, il fut embarqué pour Marseille avec 80 personnes de tous âges, sexe & condition...; en arrivant, ils furent mis sur un bastiment qui étoit destiné pour leur prison, où déjà cent prisonniers étoient arrivés depuis quinze jours & étoient gardés jour & nuit par un lieutenant de galeres & quarante soldats qu'on relevoit de vingt-quatre en vingt-quatre heures, tourmantez sans relâche de Jesuistes & autres gens semblables, qui travailloient continuellement à ébranler les foibles par toutes sortes de moyens & de promesses.....

1. Mme de Guiraud & ses filles se fixèrent à Genève, où ces dernières atteignirent, pour la plupart, un âge avancé. Madame d'Albenas mourut le 1er décembre 1702, âgée de 64 ans, Madame Olivet le 1er mars 1726 & Madame Claparède le 1er février 1728, âgées l'une & l'autre de 83 ans, & leur sœur Madeleine termina sa carrière le 5 août 1730, à l'âge de 80 ans.

Ils ne laiſſèrent pourtant pas de partir avec ceux qu'on avoit deſignés pour les iſles de l'Amerique le 12 de mars 1687 ſur le veſſeau nommé l'*Eſpérance*, commandé par le capitaine Pinſonel, ſavoir 70 hommes & 30 femmes..... [1]

» Ledit Guiraud étoit preſque mourant la nuit du 18 mai qu'arriva le naufrage; apres avoir été enſeveli pluſieurs fois dans la mer, il en fut garenti miraculeuſement ſans ſavoir nager, & heureuſement auſſi il garantit une bourſe où étoit l'argent des pauvres, qu'il leur diſtribua au Fort St-Pierre, petit bourg de l'iſle de la Martinique, lieu deſigné pour leur exil, où il a ſejourné cinq mois & a reçu bien des honnêtetés de pluſieurs perſonnes. Dieu, qui l'a toujours conduit d'une maniere miraculeuſe, le tira de l'eſclavage & des mains de ſes ennemis le 3 novembre 1687. Il fut porté à l'iſle St-Chriſtophle chez les Anglois, où il a reſté deux mois chez un François naturaliſé Anglois, traité comme ſon propre enfant. Il en partit le 30 janvier 1688 ſur un petit bâtiment de Brandebourg avec le ſieur Le Jeune, de Villeneuve de Berg en Vivarais..... & ſont tous deux heureuſement arrivés à Embden le 2 d'avril 1688. »

## LETTRE

## *de Charles Guiraud, priſonnier à la Tour de Conſtance, à ſa mère & à ſes ſœurs, réfugiées à Genève.*

L'année même où cette lettre fut écrite, Jurieu, qui en eut connaiſſance, la reproduiſit, mais en ſupprimant

1. Ce vaiſſeau fit naufrage au moment d'arriver à ſa deſtination. « Le ſieur Peyſennel, » écrivait-on de la Martinique le 24 mai 1687, « qui commandoit une frégate de Marſeille qui y avoit pris 200 filles ou femmes & près d'autant de forçats de gallere pour les porter ici, s'eſt perdu depuis trois jours

le nom de l'auteur, dans ſa *Lettre paſtorale* du 15 avril 1687. Nous l'avons réimprimée dans les *Etrennes religieuſes pour* 1866, d'après une copie manuſcrite qui paraît avoir appartenu à Henri de Mirmand (Coll. Court, nº 17, vol. L.).

« J'ai cru, ma très-chère mère, qu'avant d'être tranſplanté dans un nouveau monde, comme on nous menace, il étoit de mon devoir de vous donner de mes nouvelles & de vous apprendre les véritables ſentiments de mon âme. Que vous êtes heureuſes, vous & mes chères ſœurs, que Dieu, par ſon infinie miſéricorde, vous ait conſervées ſi longtemps dans votre retraite & garanties des embûches qu'on vous a ſi ſouvent tendues, mais plus encore de vous avoir conduites d'une manière ſi miraculeuſe hors de ce triſte & malheureux royaume, pour vous faire goûter ſes divines conſolations dans les ſaintes aſſemblées avec toute cette liberté qu'on peut ſouhaiter! N'oubliez jamais de ſi grands bienfaits, ſi vous voulez que Dieu continue ſes bénédictions & ſes grâces ſur vous & les vôtres. Priez continuellement pour la liberté de Sion, pour tous nos pauvres frères qui ont malheureuſement ſuccombé, & pour les priſonniers de Jéſus-Chriſt. Vous avez glorieuſement commencé; mais tout cela n'eſt rien, ſi vous ne perſévérez juſques à la fin. Abandonnez-vous donc à ſa divine Providence & ſoyez aſſurées que Dieu vous donnera tout ce qui vous eſt néceſſaire en cette vie & en celle qui eſt à venir, s'il eſt vrai que vous lui ayez fait un agréable ſacrifice de vos biens, de vos familles & même de vos

au vent de cette ville, & tout le monde s'eſt noyé, à l'exception de 30 hommes de l'équipage, de 320 perſonnes qu'il y avoit en tout; c'eſt par l'imprudence du pilotage. Dieu aye faict paix à ces pauvres malheureux ! » Jurieu, *Lettres paſtorales*.

vies. Ne tournez jamais la tête en arrière pour regretter ce que vous avez abandonné, & ne faites pas comme la femme de Lot, pour en recevoir la même punition. J'avoue qu'il faut des efforts extraordinaires & une très-grande grâce pour furmonter les mouvements de la nature & la tendreffe qui nous lie fortement à d'autres nous-mêmes ; mais quand il s'agit de la gloire de Dieu & de notre falut, nous ne devons pas balancer un moment à fuivre notre devoir, car celui qui n'aime plus fon Sauveur que père, mère, mari, femme & enfants, n'eft pas digne d'être appelé fon difciple. Ainfi, ma très-chère mère & mes chères fœurs, faites paroitre jufqu'à votre dernier foupir la différence que vous faites entre le ciel & la terre, entre le parfait amour que nous pouvons avoir pour notre divin Rédempteur & celui que nous devons avoir pour toutes les chofes du monde, & affurons-nous de fa protection & de fa grâce fi nous perfévérons jufques à la fin.

» La mort de mon père m'a extrêmement édifié & confolé, & fa patience & perfévérance m'ont donné une fainte joie & une affurance certaine de fon bonheur, de forte que, bien loin de m'en affliger, je fouhaite de déloger avec lui pour être avec Jéfus-Chrift, comme m'étant beaucoup meilleur, puifque je me trouve préfentement fur fes os, [1] de forte que je réferve mes larmes pour le trifte & déplorable état de l'Eglife & pour le mortel endurciffement de nos pauvres frères, pour lefquels je prie nuit & jour le Seigneur de vouloir les faire revenir de leur égarement & de leur faire grâce & miféricorde. C'eft la véritable affliction qui dévore mon cœur & le trifte accablement de mon âme, car, pour moi, je n'ai jamais été plus content ni plus en repos que je me trouve

1. « Il écrivoit du cachot où étoit mort fon père. » (*Note d'Ant. Court.*)

préſentement; de ſorte qu'après avoir exactement conſidéré le monde & toutes ſes vanités, j'eſtime avec ſaint Paul que, tout bien compté, les ſouffrances du temps préſent ne ſont point à contrepeſer à la gloire qui doit être révélée en nous. Ainſi, ma très-chère mère, je ſuis entièrement réſolu de faire mon devoir juſques à mon dernier moment.

» On a déjà conduit à Marſeille cent priſonniers, &, le ſeptième de ce mois, nous partîmes ſeptante de Montpellier pour nous rendre ici. On a mené de Sommières vingt-quatre filles ou femmes, & demain on en doit mener quarante. C'eſt le rendez-vous général. Je ne ſais ce qu'il en arrivera de tout ceci; cependant tout le monde eſt parfaitement réſolu au grand voyage. M. du Cros[1] eſt toujours ici; il pourroit bien être de l'embarquement avec ſes filles qui n'ont pas changé, & quatre de M. Audemard. Quelle que ſoit notre deſtinée, nous ſommes toujours ſous les yeux de Dieu & ſous ſa protection; priez pour nous, comme nous prions pour vous, & que tous nos amis & toutes nos Egliſes redoublent leurs prières pour de pauvres malheureux qu'on mène peut-être à la boucherie, quoique au fond je ne crois pas que nous dépaſſions les îles Sainte Margue-

1. Pierre Ducros, avocat de Nîmes, fidèle confeſſeur de l'Evangile, priſonnier à la Tour de Conſtance. Il mourut avant d'avoir pu être tranſporté en Amérique. Ses filles & meſdemoiſelles Audemar furent conduites à l'hôpital de Valence, où, pour les contraindre à l'abjuration, le féroce d'Hérapine, qui dirigeait cet établiſſement, les traita de la manière la plus indigne. « Pluſieurs fois le jour, » raconte un contemporain, « il leur rendoit viſite avec ſes eſtafiers, par leſquels il les faiſoit dépouiller, & leur faiſoit donner des coups de nerfs de bœuf, & lui-même leur donnoit cent coups de canne par tout le corps, & même ſur le viſage. » Ces odieuſes cruautés cauſèrent la mort de l'une des demoiſelles Ducros.

rite. Adieu, ma très-chère mère & mes chères sœurs ; soyez assurées que je serai fidèle à mon Dieu jusqu'à mon dernier moment, en quelque endroit que je meure.

« Guiraud. »

« Mille amitiés à tous nos chers frères & sœurs, & qu'ils voient comme je me recommande à leurs prières.

» A Aiguemortes, de la Tour de Constance, le 12 février 1687.

» Dans le tems que j'allois fermer ma lettre, MM. Gui & Nouvel, deux des vieux camarades de Brescou, ont esté conduits ici pour estre du voyage. »[1]

* * *

## VI

### ADRESSE
des
PROTESTANTS DE FRANCE RÉFUGIÉS EN SUISSE

*aux Puissances protestantes & aux chrétiens évangéliques.*

..... Nous vous conjurons au nom du Seigneur, grands monarques, augustes électeurs, sérénissimes princes, hauts, puissants & excellents magistrats, & vous tous nos très-chers & bien aimés frères, d'être touchés de notre lamentable état & de considérer qu'il n'y a point de douleur pareille à notre douleur. Nous portons maintenant l'indignation de l'Eternel, parce que nous avons péché contre lui ; mais nous sommes pourtant ses enfants & c'est pour son nom que nous souffrons tant d'outrages de la part des hommes.

[1] Le premier d'entre eux périt lors du naufrage de l'*Espérance*, le second fut sauvé.

Si nous voulions recevoir les traditions humaines, vivre dans la communion de l'Antechrift & nous profterner devant les idoles, le monde nous aimeroit. Mais il nous perfécute & nous opprime, parce que nous ne voulons avoir d'autres règles de notre foy & de notre culte que la Parole de Dieu ; que nous ne voulons adorer, fervir & invoquer que ce grand Dieu ; que nous ne voulons reconnoître d'autre chef de l'Eglife, d'autre roy des roys, d'autre médiateur, d'autre interceffeur & d'autre patron que Jéfus-Chrift, d'autre facrifice expiatoire que fon fang, & d'autre juftice que la fienne ; que nous ne reconnoiffons auffi d'autre principe de notre illumination & de notre fanctification que le Saint-Efprit ; qu'auffi c'eft en Dieu feul, Père, Fils & Saint-Efprit, un feul Dieu béni éternellement, que nous voulons nous glorifier, donnant à lui feul toute la gloire de notre falut & mettant en lui feul notre confiance ; & que enfin, confidérant que le baptême & la fainte Cène font les deux feuls véritables facrements de l'alliance de grâce, qui contiennent le grand myftère de notre rédemption, qui font les fceaux de la rémiffion de nos péchés & les gages de la vie éternelle, que Dieu accompagne d'une efficace particulière du Saint-Efprit pour l'augmentation des grâces dont nous avons befoin, & dans la participation defquelles nous fommes faits participants de Jéfus-Chrift même & de tous les bénéfices de fa mort, nous ne voulons les célébrer qu'avec la fimplicité & en la facrée forme que le Seigneur nous a prefcrite.

C'eft donc pour la gloire de Dieu que nous fouffrons, &, dans cette affurance, nous vous fupplions très-humblement de nous recevoir comme membres & confeffeurs de Jéfus-Chrift lui-même, qui fe préfente à vous en nos perfonnes..... Nous fommes les héritiers de la foi & des afflictions des anciens fidèles Vaudois & Albigeois, &, comme eux, nous fommes aujourd'hui dif-

perſés par tout le monde, pour être, à leur imitation, les témoins du Seigneur Jéſus.....

De Suiſſe, le 25 mars 1688.

(*Suivent* 56 *ſignatures.*)

* *
*

## VII

### LA DIRECTION DES RÉFUGIÉS DE LAUSANNE.

Nous empruntons les détails ſuivants à une *Note hiſtorique ſur la direction de la Bourſe françaiſe de Lauſanne* (Lauſanne, 1859), reproduite dans le *Bull. de la Société de l'Hiſtoire du Proteſtantiſme français*, t. IX:

« La direction fut compoſée de douze membres qui, à raiſon des grandes occupations que donnait cet office tout gratuit, étaient changés tous les trois mois. Ils étaient nommés par l'aſſemblée générale. Le refus n'était pas admis. Ils s'aſſemblaient régulièrement une fois par ſemaine, & plus ſouvent, s'il y avait lieu. Chaque ſéance commençait par la prière. Les directeurs, répartis en anciens de quartier, devaient viſiter tous les pauvres de leur reſſort, au moins une fois par mois. Ils devaient s'informer des legs, veiller aux effets des morts pour en tenir compte à leurs enfants, ou les diſtribuer aux pauvres. Un directeur était prépoſé à l'inſtruction des jeunes pauvres, à qui on devoit enſeigner la lecture, l'écriture & principalement la religion. Les écoles devaient être viſitées au moins une fois tous les quinze jours.... L'hôpital (à l'évêché) devait être viſité régulièrement chaque jour. Le mardi & le vendredi, on faiſait la répartition du pain aux pauvres du dehors. Il était pourvu aux

achats de blé, de viande, de vêtements, de médicaments... Toutes les ſemaines on examinait le travail fait par les pauvres : on retenait les deux tiers de leur gain & on leur laiſſait le reſte.....

» La direction pourvut à l'accompliſſement de tous les devoirs que lui impoſait ſon règlement, avec un zèle & une exactitude dont ſes regiſtres ſont foi. Elle dut multiplier ſes ſéances. Il lui incombait des ſoins infinis pour le ſoulagement des malades & des pauvres en penſion ou en ſéjour, & elle dut les étendre juſque ſur des Vaudois, chaſſés pour la même cauſe des vallées du Piémont. »



# VIII

## FAMILLES

## DE DUBOIS & DE DREVON.

Charles de Dubois, ſeigneur de Queyradel, mort avant 1692, avait épouſé Jeanne de Drevon, dont il eut, entre autres enfants : Catherine, femme de Claude Claparède ; Gaſpard, mort vers 1700 ; [1] & Marc, ſeigneur de Queyradel, reſté à Orange, où il vivait encore en 1740. La famille de Dubois formait jadis les trois branches de Saint-Jean, de Queyradel & de La Bonnetière. Son dernier repréſentant, le baron de Saint-Jean, mort il y a peu d'années après avoir vu ſon fils & ſon

1. Notre ſuppoſition antérieure à ſon ſujet (p. 67) n'était pas exacte. Ce ne fut point lui, mais ſon homonyme, Gaſpard du Bois (probablement ſon oncle), conſeiller au Parlement d'Orange, qui émigra en Pruſſe, où il mourut en 1725, à l'âge de 80 ans. Voir Erman & Reclam, t. VIII, p. 173.

petit-fils le précéder dans la tombe, se rattachait à la première par son père & à la seconde par sa mère. Il professait la religion romaine. M. de Saint-Jean habitait, non loin d'Orange, un petit château construit au XVII^e siècle par les Drevon. Quelques membres de notre famille ont eu l'avantage de l'y visiter, de l'entretenir de ses devanciers protestants, & conservent le meilleur souvenir de son aimable & gracieux accueil.

Les Drevon, également originaires d'Orange, & alliés à plusieurs familles distinguées de la Provence & du Languedoc, se montrèrent, au temps de la persécution, fidèles à la foi évangélique. En 1686, Marie de Drevon, née de Vesc, fut incarcérée au For-l'Evêque, vu « son grand endurcissement sur le fait de la religion. » Vers le même temps, Louis de Drevon, conseiller au parlement d'Orange, oncle maternel de M^me Claparède, se réfugia à Genève ainsi que sa femme, Henriette-Emilie de Berckhoffer; il y mourut en 1721 & sa veuve en 1750. Leur fils Frédéric, né à Genève en 1704, [1] colonel au service de Hollande, laissa, de son mariage avec M^lle Julienne-Marie de Montargues, deux fils, Ferdinand & Daniel de Drevon, l'un & l'autre officiers des gardes du prince d'Orange dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

1. Présenté au baptême, dans le temple de la Madeleine, le 10 octobre 1704, par son cousin Claude Claparède, au nom de noble Frédéric de Chabot-Chandieu, parrain, absent, & baptisé par M. Aunet, l'un des pasteurs d'Orange, réfugié à Genève.

*    *

*

# IX

## CONCESSION D'UNE PLACE

### AU TEMPLE DE ST-PIERRE.

L'affluence des réfugiés à Genève après la révocation de l'édit de Nantes rendit bientôt dans cette ville les temples insuffisants; dès 1687, cet état de choses donnait lieu aux murmures & aux réclamations des nouveaux venus. Les détails suivants, qui intéressent notre famille, attestent l'empressement avec lequel les réfugiés recherchaient alors la possession de places dans les églises. En 1694, une dame de Sausigny, qui, précédemment, en avait obtenu une à St-Pierre, quittant Genève pour se rendre en Suisse, la céda à Mme de Montmirail de Merins, d'Orange. Trois ans plus tard, celle-ci, partant à son tour, transmit la place en question à Mme Catherine Claparède, qui se hâta d'en demander la confirmation au Petit Conseil, auquel elle présenta, à cet effet, une requête ainsi conçue:

« Magnifiques & très-honorez Seigneurs,

» Catherine Dubois, tres humble & tres obeissante servante de V. S.,

» Leur expose humblement que, setant retirée dans cete ville depuis quelques années, ou elle desire de faire encore quelque sejour & n'aiant de place en aucun temple, Mad. de Merins, sa parente, lui en auroit remis une dans le temple de S. Pierre que V. S. avoient eu la bonté de lui donner par leur arrêt du 9 février 1694, & comme ladite dame de Merins se retire à Orange, Elle supplie tres humblement V. S. de vouloir lui confirmer cette place.

» Ce qu'obtenant, elle aura tant plus de ſujet de prier Dieu pour la proſpérité de l'Etat & de V. S. en particulier.

« M. DE MONTMIRAL MERINS.

« C. DUBOIS. »

Le Conſeil accueillit favorablement cette requête, comme le prouve l'arrêté ſuivant :

« Du 12 octobre 1697.

« En Conſeil ordinaire, Arreſté que l'on accorde à la Dame ſuppliante la place en queſtion pendant le bon plaiſir de la Seigneurie.

« CHOUET. »

* * *

# X

## PASSE-PORT

### DÉLIVRÉ EN 1697 A CLAUDE CLAPARÈDE.

Nos Sindici & Senatus Reipublicæ Genevenſis certum facimus Dnum Claudium Claparede, annos triginta quinque aut circiter natum, per undecim annos in hac noſtra urbe habitaſſe ; cum autem in Germaniam ſe iter inſtituere velle Nobis declaraverit, ne in itineris progreſſu quidquam impedimenti vel moleſtiæ ipſi, ſive facultatibus ejus fiat, omnes Principes, Dynaſtas, Magiſtratus, Exercituum Duces, Locorum & Provinciarum Rectores, Caſtrorum Præfectos, Tribunos Militum, ipſoſque Locum Tenentes, portuum, pontium, itinerumve Cuſtodes, alioſque ad quos ſpectabit, obnixè Rogamus, ut opem ſuam favoremque illi impertiri velint, quò dictus D. Cla-

parede liberè & tutò absque ulla molestia vel impedimento meare ac remeare possit, quod Nos in pari vel majore casu erga eos qui ex ipsorum parte Nobis commendati erunt mutua officiorum & favoris præstatione rependere conabimur, ut ex animo offerimus. In cujus rei fidem hasce præsentes sigillo Nostro, Nostrique Secretarii subsignatione firmamus. Die decima quinta Martii, Anno millesimo sexcentesimo nonagesimo septimo.

Ex Mandato Dominorum meorum Sindicorum & Senatus.

(*L. S.*) CHOUET.

Dass Vorweisern dises, durch die Statt Schaffhausen, alss einem gesunden und uninficierten Ort, zu heutigem Tage passirrt: wirdt mit deroselben gewohntem Canzley secret beglaubt: geschehen den 24 Martii 1697.

(*L. S.*) *Canzley der Statt Schaffhausen.*

* * *

# XI

## RÉFUGIÉS FRANÇAIS

### CONSEILLERS D'AMBASSADE EN PRUSSE.

« Les services que plusieurs d'entre les réfugiés rendoient à l'Electeur, ou qu'ils étoient capables de lui rendre dans ses négociations avec les différentes cours de l'Europe, lui firent sans doute naître l'idée d'en nommer plusieurs Conseillers d'Ambassade pour les employer en cas de besoin comme Envoyés ou Résidens. Frédéric-Guillaume s'intéressoit vivement au sort de tous les Réformés qui fuyoient la persécution & il travailloit à

leur procurer des asyles & des établissemens dans tous les pays protestans; son âme aussi sensible qu'élevée auroit voulu animer tous les souverains de son esprit; il lui falloit donc des négociateurs, & pouvoit-il se flatter d'en employer qui secondassent mieux les vues de sa bienfesance que des réfugiés même?

» Il trouvoit d'ailleurs ici une occasion de placer, ou de décorer au moins d'un titre honorable des hommes distingués ou par leur naissance, ou par leur rang, ou par les charges dont ils avoient été revêtus dans leur patrie, & que leur âge ou leur premier genre de vie rendoit impropres au service militaire. En les nommant Conseillers de Cour & d'Ambassade & en leur donnant le même rang qu'à ceux de ses anciens sujets qui remplissoient le même poste, il leur assigna des pensions proportionnées à leurs besoins & convenables à leur état; elles étoient de trois cents écus, somme dans ce tems considérable, vu la rareté du numéraire & le bas prix des denrées qui en est la suite naturelle. Au défaut de négociations étrangères, il les employoit dans les affaires nombreuses & très importantes pour lui, qu'occasionnoit l'établissement des réfugiés dans ses Etats. »

Les lignes qui précèdent, tirées de l'ouvrage d'Erman & Reclam (t. III, p. 44 & suiv.), déjà souvent cité par nous, sont relatives au Grand Electeur Frédéric-Guillaume. Frédéric, le premier roi de Prusse, qui témoigna aux réfugiés français la même bienveillance que son père, maintint ou continua les mesures généreuses prises en leur faveur par ce souverain.

De son côté, Henri de Mirmand (voir p. 51), nommé lui-même conseiller d'ambassade par le Grand Electeur, s'exprime en ces termes, dans son autobiographie (*Bull. de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, t. VII, p. 51), au sujet de cette distinction: « Le prince avoit destiné à un certain nombre de gentilshommes

françois des penſions qui, dans le fond, étoient des aumônes; mais comme ſa charité alloit juſqu'à ſupporter les foibleſſes de la nation, il voulut bien joindre à ces penſions le titre de *conſeiller d'ambaſſade*, afin qu'elles fuſſent regardées comme des appointements de cette charge, qui n'étoit qu'un vain titre, parce que l'ignorance où étoient les François de la langue allemande, les empêchoit d'en pouvoir faire les fonctions; de ſorte qu'on pouvoit dire que c'étoit un expédient dont ce bon prince s'étoit aviſé pour ſatisfaire la vanité dont on accuſe les François, & pour leur pouvoir donner l'aumône honorablement.»

* * *

# XII

## FAMILLE GUAINIER.

Mme Claparède-Guainier, fille de David Guainier, membre du Conſeil des Deux-Cents, & de Marie Gautier, n'était âgée que de vingt-deux ans lorſque ſon mari fut placé à la tête de la paroiſſe de Satigny, & ce village devint fréquemment, dès lors, le rendez-vous de ſa famille. Outre ſes parents, la jeune femme y voyait ſouvent arriver ſon frère, ſes ſœurs & leurs maris (M. François Alléon & M. le conſeiller Jean-Louis Du Pan, plus tard ſyndic), ſes tantes maternelles Mmes Camp & Necker, nées Gautier, & ſes couſines Mlles Camp, dont l'une, Olympe, épouſa dans la ſuite le baron Charles de Lubières, fils de l'ancien gouverneur de Neuchâtel.

Il réſulte de quelques notes du paſteur Claparède-Guainier que, déjà à cette époque, de nombreux « nota-

bles » paſſaient la belle ſaiſon dans le Mandement ou dans les villages voiſins du pays de Gex, ce qui, naturellement, groupait le dimanche un brillant auditoire dans le temple de Satigny, centre de la paroiſſe. C'étaient les Lullin, de Peicy, les Butini & les Sautter, de Bourdigny, les Turrettini de Boſſey (dits de la Tour), de Satigny, les Dupuis, de Peney. A Chouilly réſidaient d'autres Turrettini, les Lullin-Claparède, les Lullin de Châteauvieux, les Calandrini-Pelliſſari, les Rieu ; à Meyrin, les Gautier ; à Allemogne, les Buiſſon, &c. A ces noms, dont nous n'épuiſons point la liſte, pourraient s'ajouter ceux de divers parents ou viſiteurs des familles ci-deſſus énumérées qui aſſiſtaient parfois auſſi au culte de Satigny, tels que le baron Vaſſerot de la Bâtie, M^lle de Vicques & bien d'autres. Un jeune prince allemand de maiſon ſouveraine, Frédéric de Heſſe, paraît même avoir fait, dans l'été de 1734, un ſéjour de quelques ſemaines au Mandement avec ſon gouverneur, le colonel Donnop.

Le frère cadet de M^me Claparède, Jean-Antoine Guainier, magiſtrat fort conſidéré, fut conſeiller d'Etat en 1762, ſyndic en 1772, 1776 & 1780, & obtint ſa décharge, en termes très-honorables, à la fin de 1782. Né en 1716, il mourut en 1801, âgé de 85 ans ; il ne s'était point marié & ſa famille s'éteignit en ſa perſonne. Le ſyndic Guainier poſſédait la demeure hiſtorique dite « de l'Arcade du Bourg de Four, » ſur l'emplacement de laquelle avaient exiſté, au moyen âge, le palais des rois burgondes, puis le château des comtes de Genève. Après lui, cet immeuble paſſa à ſes neveux Claparède, dont les ſucceſſeurs l'ont poſſédé juſqu'en 1840. « Nous nous ſouvenons parfaitement, » écrivait il y a quelques années l'un de ces derniers — & nos propres réminiſcences concordent de tous points avec les ſiennes — « nous nous ſouvenons parfaitement, pour y avoir reçu le jour & paſſé notre première enfance, des bâtiments qui ont

précédé ſur cet emplacement les maiſons de la Rive actuelles. Le corps de logis qui donnait ſur la rue était relié par « l'arcade » (porte du château), de l'autre côté de ladite rue, à de vieilles dépendances voûtées, formant remiſe & écurie, & pour leſquelles les plans du XVIIIe ſiècle indiquent une épaiſſeur de murs conſidérable. Ce premier corps de logis donnait, comme à préſent, ſur une cour fermée au midi par la demeure principale, qui dominait du côté de la vue deux terraſſes ſuperpoſées, longées par la ruelle qui deſcend encore aujourd'hui vers la rue du Manége, où elle eſt fermée par une porte. Le tout était plutôt vieux qu'antique & devait avoir été remanié à diverſes repriſes depuis le XIVe ſiècle. » (J.-B.-G. Galiffe, *Genève hiſtorique & archéologique*, p. 245.)

*  *
*

## XIII

### TESTAMENT

#### DE Mlle PHILIPPE CLAPARÈDE.

Il nous ſemble intéreſſant de reproduire le préambule de cet acte, dans lequel la teſtatrice a brièvement conſigné l'expreſſion de ſes ſentiments de foi & d'eſpérance chrétiennes :

« Au nom du Père, du Fils & du Saint-Eſprit, Amen! Je ſouſſignée, Philippe Claparede, conſidérant l'incertitude de la mort & que Dieu ſouvent nous retire de ce monde ſans que nous ayons le temps de pourvoir à nos affaires domeſtiques, maintenant que, par ſa grace, je me trouve en parfaite ſanté de corps & dans une entière liberté d'eſprit, j'ai cru être à propos de diſpoſer de mes

biens par ce teſtament, écrit de ma propre main, pour qu'après mon décès il n'y ait point de diſpute ni de conteſtation entre mes parents au ſujet de ma ſucceſſion. En premier lieu, je prie Dieu le Père de me vouloir accorder une mort douce, pour que je le puiſſe reconnoître & adorer juſques à mon dernier ſoupir & lui demander pardon de tous mes péchés par le mérite de la mort de Jéſus-Chriſt ſon fils, qui a répandu ſon ſang pour moi & pour tous les pécheurs qui ont recours à lui. Et pour la forme & la cérémonie de ma ſépulture, je la laiſſe à la diſcrétion de mon héritière bas nommée. Et venant à la diſpoſition de mes biens..... (Suivent le don aux pauvres honteux de trois cents livres, argent courant, qu'elle prie ſes « chers couſins Jacques Olivet & Charles d'Albenas, colonel, de diſtribuer ſelon leur prudence, » divers legs à des établiſſements charitables & à ſa famille, & la déſignation pour héritière de ſa nièce, Mme Lullin.)

« Fait au dit Genève, le 28 avril 1730.

(*Signé*) « Philippe CLAPAREDE. »

* * *

# XIV

## LE SYNDIC

## CLAUDE-PHILIPPE CLAPARÈDE.

Claude-Philippe Claparède, né à Genève le 6 juillet 1731, ſuivit d'abord la carrière commerciale, qu'il abandonna plus tard pour ſe conſacrer aux affaires publiques. Membre du Conſeil des Deux-Cents dès 1764, procureur, ſoit directeur de l'hôpital en 1767 & en 1772,

auditeur en 1768, il devint conſeiller d'Etat en 1773. Il fit partie, comme membre du Gouvernement, de la Chambre des Fiefs, & s'occupa avec intérêt des archives de la République. « Le Conſeil, » lit-on dans les *Fragments hiſtoriques* de Grenus, à la date du 13 février 1776, « accepte avec reconnoiſſance les ſervices des Nobles Claparède, Galiffe & Pictet, pour la continuation de l'extrait raiſonné des regiſtres du Conſeil, fait par Nob. de Rochemont, en deux volumes in-fol., par ordre alphabétique, dès 1536 à 1570. »

Elu ſyndic en 1778, réélu en 1782, lieutenant de police de 1789 à 1790, Claude-Philippe remplit en 1791 la charge de premier ſyndic. On peut remarquer, à ce propos, qu'il était aſſez peu fréquent à Genève de voir le fils d'un nouveau bourgeois parvenir, comme lui, aux premières dignités de l'Etat; s'il faut en croire le baron de Grenus, ce fait ne ſe ſerait produit depuis la Réformation que pour vingt ſyndics.

Les diſcordes civiles de ſa patrie aſſombrirent la carrière politique de Claude-Philippe. Il eut, notamment, beaucoup à ſouffrir en 1782, & fut même, cette année-là, bleſſé dans la priſe d'armes du 8 avril, au moment où il s'interpoſait, pour les pacifier, entre les deux partis en préſence. En 1791, il dut auſſi, comme premier ſyndic, ſe mettre à la tête des citoyens armés pour diſperſer (heureuſement ſans effuſion de ſang) une bande nombreuſe de campagnards qui, mêlés à des agitateurs français, cherchaient à envahir la ville & à renverſer les autorités.

Placé, en 1794, vu ſa qualité d'ancien magiſtrat, au nombre des juſticiables du Tribunal révolutionnaire, Claude-Philippe crut d'abord devoir s'enfuir; mais il ſe raviſa bientôt & vint ſpontanément ſe préſenter devant le terrible tribunal, acte de courage qui lui valut peut-

être d'échapper à une condamnation capitale.[1] On ſe contenta de le bannir à perpétuité & de le rançonner durement, en le dépouillant, au moyen de la taxe révolutionnaire, d'une grande partie de ſa fortune. Le village de Féchy, au pays de Vaud, devint alors l'aſile de l'exilé, & c'eſt dans cette humble retraite, ſans doute, que, le 20 mai 1795, le vieux ſyndic écrivit les lignes que nous allons citer. Malgré leur caractère tout privé & les triſtes ſouvenirs qu'elles rappellent, elles donnent des ſentiments de leur auteur une idée trop honorable pour que nous héſitions à les reproduire. Elles peuvent, d'ailleurs, offrir à ſes deſcendants plus d'un enſeignement utile.

« La révolution arrivée à Genève en 1792 avoit déjà donné une altération à ma fortune, & celle de juillet 1794 ayant été ſuivie d'une deſcente chez moi, en ville & en campagne, de gens ſe diſant révolutionnaires, qui ont enfoncé toutes les portes fermées de mon appartement en ville, mon bureau, toutes mes armoires & garde-robes, le bureau de mon fils cadet, celui de ma femme, & enlevé toute ma vaiſſelle d'argent, l'argent monnoié, tant dans mon bureau que dans ceux de ma femme & de mon fils, & pris tous mes titres & papiers qui y étoient renfermés & bouleverſé tout le reſte, j'ai eu la douleur de perdre mes livres actuels de caiſſe, journal & copie de lettres, grand livre, ſans eſpérance de jamais les retrouver.

» J'avois tenu les comptes de mes affaires particulières en parties doubles & tout étoit rangé ſur mes livres & dans mon bureau avec ordre & exactitude; j'avois

1. Son fils cadet fut condamné à mort par contumace & on impoſa à ſon gendre, M. Lullin, un an de détention domeſtique.

eu le bonheur d'augmenter ma fortune par un travail affidu pendant que j'avois été dans le commerce, & par une économie décente & convenable à un magiftrat républicain, éloigné autant du luxe & de la prodigalité que d'une trop grande épargne.

» J'avois encore une trop groffe portion de mon bien en rentes viagères en France, quoique j'en euffe réalifé en 1791 une partie affez confidérable; j'étois parvenu à éviter d'être intéreffé dans les faillites des maifons de banque de Genève, & je pouvois me flatter que ma famille recevroit de moi de quoi la laiffer fubfifter avec honnêteté, & que mes enfants & ma femme pourroient fe partager aifément ce qu'il avoit plu à Dieu de me donner. Un moment a renverfé de fi douces efpérances. Heureux fi je n'avois eu à déplorer que la perte de ma fortune! mais mes collègues affaffinés, ainfi que d'autres de mes concitoyens, les excès, les vols, pillages, l'exil, l'incarcération de tant d'honnêtes gens, la féparation forcée où je fuis d'avec mes enfants, mes parents, mes amis, la ruine d'une patrie chérie, voilà ce qui empoifonnera le refte de mes jours!

» J'ai eu une répugnance invincible dans les premiers tems à remettre un ordre dans mes affaires; mais, confidérant que mon âge eft avancé, que mes facultés de corps & d'efprit s'affaiffent, & voulant éviter autant qu'il fera en moi des peines & des embarras à ma famille, je vais me remettre à fuivre au travail d'établir de nouveaux livres, qui contiendront l'état de mes affaires & de ce qui m'eft refté dès le mois de juillet 1794, priant Dieu du plus profond de mon cœur de répandre fes bénédictions fur ma famille, fur ceux de mes concitoyens fouffrants par les fuites de ces affreufes révolutions & fur ma pauvre & défolée patrie. »

Après l'annulation des jugements révolutionnaires,

Claude-Philippe revint à Genève. Les dernières années de ſa vie s'écoulèrent au milieu des ſiens, qu'il quitta le 29 mars 1803 pour un monde meilleur.

Sa femme, fille cadette du célèbre profeſſeur & magiſtrat J.-L. Calandrini, [1] lui ſurvécut longtemps. Ce fut le 14 juillet 1824 qui marqua le terme de ſa carrière ; elle ſe trouvait alors dans ſa 90e année. Sa ſœur unique étant morte ſans alliance en 1805, Mme Claparède a été la dernière repréſentante de la branche aînée des Calandrini.

* *
*

# XV

## LE PASTEUR ET PROFESSEUR DAVID CLAPARÈDE.

Les notes inédites ſuivantes, relatives à David Claparède, ont pour auteur le profeſſeur Pierre Picot-Trembley, qui, d'abord ſon diſciple, fut plus tard ſon

1. Jean-Louis Calandrini-Lullin, né en 1703, mort en 1758, profeſſeur de mathématiques en 1724, à l'âge de 21 ans, puis de philoſophie en 1734, conſeiller d'Etat en 1750, ſyndic en 1757. Editeur & commentateur de Newton; « ſavant auſſi recommandable, » dit de lui Charles Bonnet, « par la douceur & l'aménité de ſon caractère que par l'univerſalité & l'étendue de ſes connoiſſances. Il poſſédoit au plus haut point toutes les qualités qui font l'excellent profeſſeur..... Métaphyſicien auſſi ſage que profond & plein de reſpect & d'amour pour la religion. » Voir, ſur la famille Calandrini, qui a fourni un grand nombre d'hommes diſtingués, notamment, au XVe ſiècle, le cardinal Philippe Calandrini (1403-1476), les *Notices* de J.-A. Galiffe, t. II, pp. 536 à 561, & *Lucques & les Burlamacchi*, par Ch. Eynard, pp. 205 & ſuiv.

ami &, durant quatorze ans, ſon collègue dans la Faculté de théologie.

« Son père, M. Jacques Claparede, époux de Mademoiſelle Guainier, mort aſſez jeune, étoit paſteur. Il ſuccéda à M. Tronchin dans l'égliſe de Satigny, en 1729, & la deſſervit juſqu'en 1736.

» C'eſt dans cette paroiſſe qu'il (David) paſſa ſon enfance. Je l'ai deſſervie depuis l'an 1773 à l'an 1783. Quand il me favoriſoit de ſes viſites, il étoit toujours empreſſé à me montrer dans la cure la chambre où il couchoit, la place où il écrivoit ſes tâches d'écolier. Il étoit toujours ému en ſe rappelant les ſcènes de ſon enfance dans ce preſbytère.

» Ses études furent parfaites, & ſoit dans le collége, ſoit dans les auditoires, il ſe diſtingua éminemment.

» Il voyagea avec beaucoup de fruit en France, en Hollande & en Angleterre immédiatement après ſa conſécration au ſaint miniſtère.

» Quand M. Vernet quitta, en 1756, la chaire de belles-lettres pour celle de théologie, MM. Perdriau, Le Cointe & Claparède diſputèrent la chaire vacante. M. Perdriau, aîné de quinze ans du dernier, fut élu.

» L'année ſuivante, 1757, M. Le Clerc, profeſſeur de langues orientales, ayant été déchargé pour raiſon de vieilleſſe, M. Claparede diſputa cette ſeconde place contre M. Le Cointe, ſon aîné de quatorze ans. On l'admira, comme l'année précédente, dans ce nouvel examen.

» En 1758, il fut élu paſteur de Juſſy, & y remplaça M. Sacirère. Les trois ans qu'il paſſa dans cette paroiſſe furent conſacrés au travail. Il y fut chéri & conſidéré comme il devoit l'être.

» Entré en ville en 1761, il fut chargé des catéchiſmes, des ſermons du dimanche de 7 heures, & de ceux du

mardi. Toutes ces fonctions, qu'il garda deux ans, furent parfaitement remplies.

» Elu professeur de théologie en 1763, il épousa, sur la fin de janvier 1764, Mlle Gallatin-Jaquet, fille unique du capitaine, [1] propriétaire d'une maison près de Saint-Pierre, dans laquelle il alla demeurer, passant les étés dans la campagne de son beau-père, à Champel. Il récita dans la semaine de ses noces un de ses plus beaux sermons de congrégation, sur le *Scilo* (Genèse, XLIX, 10).

» En 1765, il publia ses *Considérations sur les miracles*, en réponse aux objections de J.-J. Rousseau. Elles furent traduites en Angleterre. [2] Il avoit coopéré, étant jeune ministre, à un journal littéraire très-bon.

» La partie dont il fut chargé comme professeur étoit la critique sacrée & la morale. Il a publié un grand nombre d'excellentes thèses.

» M. Claparede étoit d'une haute taille, d'une belle figure qui annonçoit la sérénité de son âme. Sa récitation avoit du trait, ainsi que sa conversation & ses écrits.

1. Jacques Gallatin-Jaquet (fils du premier syndic Barthélemy Gallatin-Du Pan), né en 1702, officier au service de France de 1726 à 1740, puis capitaine de la garnison à Genève, du Conseil des Deux-Cents dès 1734, mort en 1775. Il acquit, le 2 septembre 1756, de M. l'auditeur André-Jacques Baraban, le domaine de Champel, qui s'étendait alors du glacis des fortifications jusqu'à la « commune de Saint-Paul » (plaine de Champel actuelle).

2. Une traduction allemande de ce livre fut aussi publiée à Zurich. « L'ouvrage de mon savant & estimable compatriote M. Claparede, professeur de théologie dans notre Académie, » écrivait Charles Bonnet en 1790, « est une très-bonne réfutation des sophismes de notre fameux Jean-Jacques sur les miracles du Vieux & du Nouveau Testament. »

» Quoique ſa conſtitution fût forte, le travail & le chagrin que les troubles & les malheurs de ſa patrie lui cauſoient l'altérèrent. Il fut déchargé de ſes fonctions paſtorales en 1790. Quatre ou cinq ans après, une paralyſie lente, qui affecta d'abord ſon cerveau, s'établit graduellement & rendit la fin de ſa vie fort pénible. On ne le rendoit au ſentiment de ce qu'il avoit été qu'en lui liſant ſes ſermons. C'eſt ce que j'ai ſouvent fait pour cet excellent collègue.....

» La veille de ſa mort, lui ayant appliqué ces paroles du Sauveur : « J'ai fait connoître ton nom aux hommes, je t'ai glorifié, & maintenant je vais à toi, &c., » il éprouva, en levant les yeux au ciel & en me remerciant, une vive émotion.

» Il mourut à Champel, le vendredi 12 juin 1801. On l'enſevelit le lundi ſuivant, jour des Promotions, à onze heures. A deux heures, ce même jour, invité par le Recteur à prononcer ſon éloge, je lus à Saint-Pierre le diſcours que j'avois compoſé la veille & que je communiquai enſuite à ſa famille. »

* *
*

## XVI

### UNE MARRAINE DU XVIe SIÈCLE.

Le nom de baptême de Mme Renée Claparède eſt pour nous le mémorial d'un fait hiſtorique aujourd'hui trop oublié, malgré ſes droits légitimes au ſouvenir de bien des familles genevoiſes. C'eſt à la touchante ſolli-

citude témoignée jadis par Renée de France, ducheſſe de Ferrare,[1] à de nombreux réfugiés proteſtants que nous faiſons alluſion. Renée, fille du roi Louis XII, avait ouvert ſon cœur aux convictions évangéliques ; elle eut à ſouffrir pour elles en Italie, &, de retour en France, continua à les profeſſer fidèlement. Sous Charles IX même, au plus fort des guerres qui déſolaient ſa patrie, elle oſa faire de ſon château de Montargis, ſelon la belle expreſſion de Calvin, un « hôtel-Dieu » pour les réfugiés, où reçurent également aſile réformés français & Italiens proſcrits pour cauſe religieuſe.

Elle y accueillit avec bonté, entre autres membres de l'émigration lucquoiſe, deux de nos aſcendants directs, Michel Burlamacchi & ſon épouſe Claire Calandrini. Pendant ſon ſéjour chez la ducheſſe, le 25 mars 1568, cette jeune dame, alors âgée de 23 ans, devint mère d'une fille à qui Renée voulut elle-même ſervir de marraine.[2] Les Burlamacchi & leurs parents, établis plus tard à Genève, gardèrent de la chrétienne hoſpitalité qu'ils avaient reçue à Montargis un reconnaiſſant ſouvenir. « Depuis ce temps-là, » dit Baulacre, « rien de plus commun que de voir des Renée dans cette famille ; ce nom était affecté ordinairement aux aînées, apparemment pour conſerver la mémoire de l'honneur que

1. Un aimable & ſavant hiſtorien français, M. Jules Bonnet, prépare depuis pluſieurs années, avec un ſoin conſciencieux, la biographie de cette illuſtre princeſſe.

2. « C'eſt en ce lieu de Montargis, » raconte Renée Burlamacchi dans ſes mémoires, « que je naquis le 25 mars 1568, & que je fus préſentée au baptême par Mme la ducheſſe, qui me donna ſon nom, & par M. Julien Calandrini, mon grand-père. » Renée Burlamacchi, morte en 1641, épouſa en premières noces Céſar Balbani, & en ſecondes le célèbre Théodore-Agrippa d'Aubigné.

leur avait fait la ducheſſe de Ferrare, la marraine primitive. »[1]

Cette obſervation de Baulacre, exacte d'ailleurs, doit être étendue aux deſcendants en ligne féminine auſſi bien que maſculine du jeune couple lucquois. Si, à la longue, le ſouvenir du charitable accueil fait par la ducheſſe à leurs ancêtres s'effaça plus ou moins chez ces deſcendants, pluſieurs, toutefois, conſervèrent fidèlement l'uſage de donner ſon nom à leurs filles. En cherchant à ſuivre, dans la deſcendance directe de Michel Burlamacchi, la trace de la tranſmiſſion de ce nom de marraine à filleule, nous avons compté, du XVI^e^ ſiècle au premier quart du XIX^e^, juſqu'à 27 Renée, appartenant à quinze familles différentes; des recherches plus complètes conduiraient peut-être à élever ce chiffre.[2] Pluſieurs d'entre elles ayant eu, en outre, dans d'autres familles, des filleules devenues marraines à leur tour, il eſt inconteſtable que le baptême célébré en 1568 au château de Montargis a ſingulièrement contribué à répandre parmi nous le nom de la marraine primitive.

Echo prolongé de la gratitude des obligés de la princeſſe, cette tranſmiſſion de ſon nom durant trois ſiècles eſt une circonſtance qui nous a paru devoir être relevée. « La mémoire du juſte demeure toujours, » diſent nos

1. Baulacre, *Œuvres hiſt. & littér.*, t. I, p. 487.

2. Ces familles ſont les ſuivantes : Baulacre, Bordier, Brière, Burlamacchi, Calandrini, Claparède, Diodati, Gallatin, Grenus, Jaquet, Lullin, Pelliſſari, Rieu, Saladin, Turrettini. Mme Renée Claparède, en particulier, reçut ſon prénom de Mme Renée Gallatin-Jaquet, ſa grand'mère maternelle, qui tenait elle-même le ſien de ſon aïeule, Mme Renée Vautier-Lullin. Celle-ci avait eu pour marraine Renée Lect, née Burlamacchi, couſine germaine de ſa grand'mère, & propre nièce de la filleule de Renée de France.

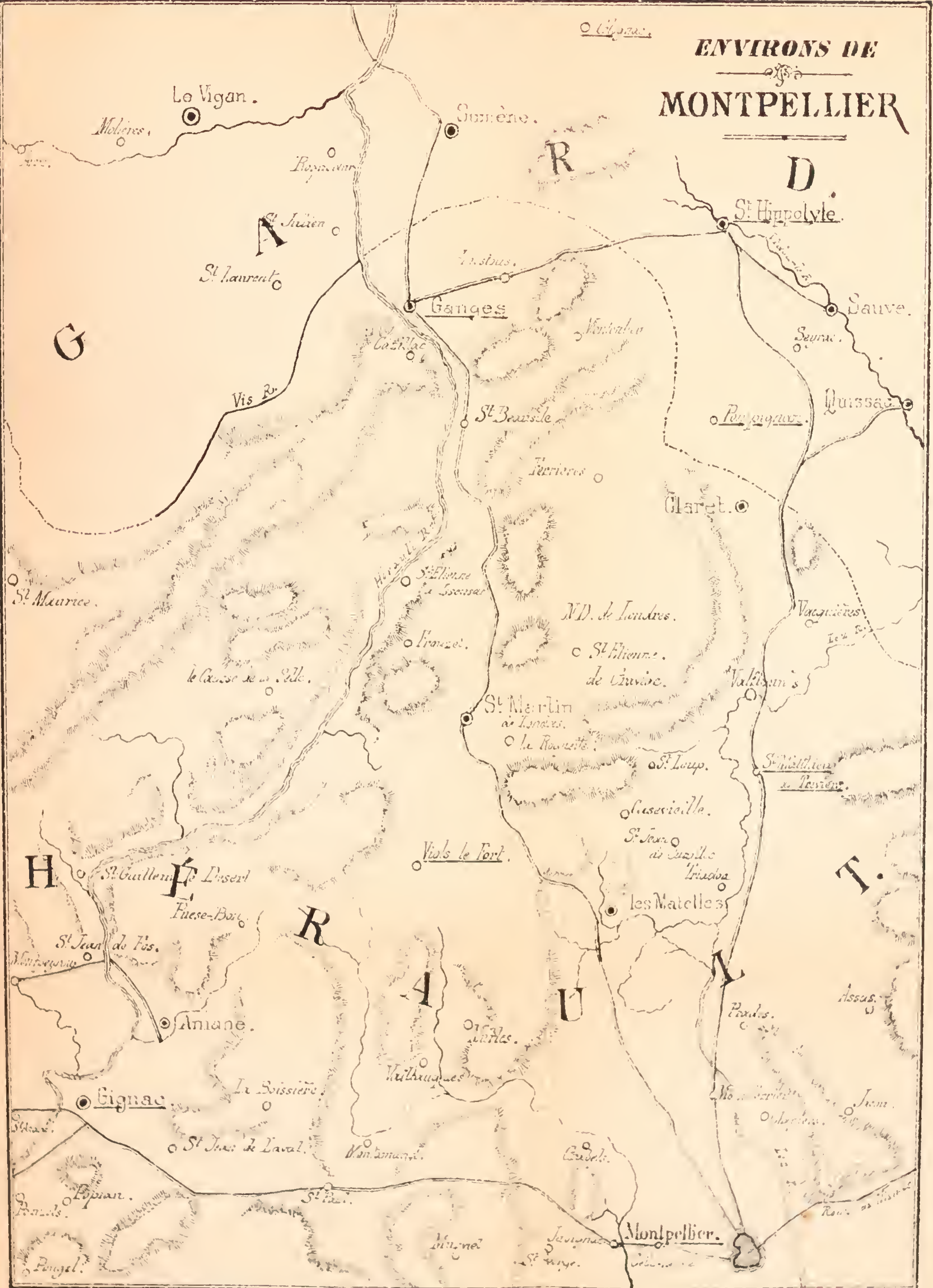
Livres ſaints. Il y a là, pour les deſcendants de Michel Burlamacchi & de Claire Calandrini, une pieuſe tradition à maintenir, & ſouvent encore, nous l'eſpérons, le nom de Renée rappellera dans leurs familles la reconnaiſſance de leurs pères pour la fille de Louis XII.



# TABLE.




Achevé d'imprimer le 31 juillet 1875.



ENVIRONS DE
MONTPELLIER
G
A
R
D
H
É
R
A
U
L
T
Le Vigan
Molières
Sumène
St Julien
St Laurent
St Hippolyte
Ganges
Cazillac
Sauve
Quissac
Vis R.
St Bauzile
Ferrières
Claret
St Maurice
N.D. de Londres
Frouzet
St Martin
St Loup
Cazevieille
Viols le Fort
St Guillem le Desert
St Jean de Fos
les Matelles
Aniane
Assas
Prades
La Boissière
Gignac
Popian
Montpellier

(1) 4 d feb 1669. Contrat de Mariage entre moy Claude Claparede & dam^lle Suzanne de guirad

(2) C Claparede

(3) Susanne claparede

(4) Fulcrand Claparede

(5) Marguerite claparede

(6) a Montp^er ce 3. fevrier mille sept cens quarante Claparede

(7) Susanne claparede veuve Gounnez

(3.) P Claparède

(8) Pierre Claparede

(9) Jean Louis Claparede

(10) Jaques Claparede

(11) D Claparede

(12) Claude Philippe Claparede

(13) Jean Louis Claparede Cayla

(14) Jean Louis René Claparede

(15) J. Ant^ne Claparede

## FAC-SIMILE DE L'ÉCRITURE DE :

1. Claude, Consul de Nimes.
2. Claude, fils de Claude, 1688.
3. Susanne et Philippe, ses sœurs.
4. Fulcrand, de Leipzig, 1700.
5. Marguerite, sa sœur, 1700
6. Claude, de Montpellier.
7. Susanne, sa sœur.
8. Pierre, fils de Pierre, (de Magdebourg), 1740.
9. Jean Louis, Pasteur en Hollande, 1724.
10. Jacques, Pasteur à Satigny, 1726.
11. David, Pasteur et Professeur, 1784.
12. Claude-Philippe, 1798.
13. Jean-Louis, 1802.
14. Jean-Louis-René 1803.
15. Jean-Antoine, 1803.









